



F

O

R

M

A

T

I

O

N

S

CATALOGUE

2011 - 2012

SOMMAIRE



EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

SOMMAIRE

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

EXPERTS COMPTABLES ET ASSISTANTS DE CABINET

EXPERTS
COMPTABLES

FISCALITE

Actualisation fiscale	10
Actualisation Sociale et Fiscale	11
La Réforme de la TVA immobilière	12
Marchand de biens TVA et BIC Particularités juridiques, comptables et fiscales	13
Comprendre et Maîtriser l'Intégration Fiscale	14
BNC : Comptable et Fiscalité.....	16
Démembrement de Propriété et Immobilier d'Entreprise	17
Entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL).....	19
SCI de construction vente, particularités juridiques, comptables et fiscales.....	20
Changement de régime fiscal : opportunités et difficultés	21
ISF: gestion fiscal	23
Le Holding	24
Imposition des bénéficiaires : crédit et réduction d'impôt.....	26
Impôt sur le revenu : comprendre et préparer la déclaration.....	28
Le statut de loueur en meublé.....	30
Connaître les enjeux patrimoniaux du chef d'entreprise.....	32
Fiscalité des titres de Sociétés : acquisition, gestion, cession	34
La fiscalité des investissements immobiliers réalisés en France par des non résidents (personnes physiques ou morales).....	36
Optimisation du revenu foncier et défiscalisation : la gestion des revenus fonciers (charges déductibles, gestion des déficits) et les dispositifs de défiscalisation en France métropolitaine	38
Les régimes fiscaux des sci de gestion.....	40
Fiscalité des distributions dans les sociétés I.S.....	42
TVA - Nouveautés depuis 3 ans.....	43
La SCI de famille.....	44
Transmission à titre gratuit d'une entreprise individuelle	45
Financement de la vie politique et comptes de campagne.....	46

ASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

MISSIONS DE L'EXPERT COMPTABLE

Normes professionnelles doctrine, pratique et outils.....	48
Le Professionnel de l'expertise comptables face aux blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme.....	50

SOCIAL

Actualisation Sociale	52
Votre devoir de conseil : les questions sociales à maîtriser.....	53
L'audit social chez les clients.....	55
Ruptures conventionnelles et choix à opérer entre élément variable de rémunération soumis à charges sociales et élément de rémunération non soumis à charges sociales dans les dossiers clients.....	56

JURIDIQUE

Actualisation des connaissances en droit des sociétés commerciales.....	58
L'Exercice en commun des BNC : S.C.M, S.C.P, et S.E.L	59
Diagnostic de conformité juridique des sociétés	61

REVISION ET COMPTABILITE

Contrôle interne dans les PME : du diagnostic à la mission d'organisation.....	63
Traiter un dossier d'agence immobilière	65

MANAGEMENT

Développer le chiffre d'affaire et le portefeuille clients du cabinet : 25 actions de marketing opérationnel.....	66
--	-----------

GESTION

Evaluation des PME et des TPE	68
Le Développement Durable : Un Champ de nouvelles missions pour l'expert- comptable.....	70
Etat des Lieux de la Fiscalité Environnementale.....	72
La Pratique de la loi de sauvegarde : Prévention des difficultés des entreprises.....	73
La pratique de la loi de sauvegarde : après la cessation des paiements de l'en- treprise.....	75
Accompagner le pharmacien dans ses décisions financières.....	77

AGRICULTURE

Pratique de la paie en agriculture.....	79
--	-----------

ASSISTANTS DE CABINET

FISCALITE

15/20 questions fiscales à maîtriser	82
Assurer la mission fiscale dans les Associations.....	84

SOCIAL

Actualisation Sociale	85
Technique et législation de la paie.....	86

JURIDIQUE

Actualisation des connaissances en droit des sociétés commerciales	88
Création d'entreprise.....	89

REVISION ET COMPTABILITE

Réviser un grand livre	91
BNC :Tenue comptable et établissement d'une 2035	93
Les Associations : les règles applicables en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels	94
La conduite de la mission de présentation	95

GESTION

Faire parler le bilan de la TPE	97
---------------------------------------	----

SECTEUR

Les débitants de tabac, diffuseurs de presse, débits de boissons	99
--	----

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACTIONS CNCC

Accueil des nouveaux inscrits.....	102
Actuel IFRS 2011.....	103
Définir la stratégie d'audit.....	104
L'audit d'une "PE" en 40 heures :Les apports de la NEP 910 et du Pack PE.....	105
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	106
Atelier CNCC NÉGOCE DE DÉTAIL :L'analyse des risques dans le secteur du négoce de détail.....	107
Arrêté des comptes 2011 : Aspects comptables, fiscaux et d'audit.....	109
Audit 1 :Assistant débutant.....	111
Conquérir le marché de la certification des comptes des organisations syndicales et professionnelles.....	112
Conduire efficacement ses réunions.....	114
Actuel 2011.....	115
Les Ateliers de la CNCC L'analyse des risques dans le secteur du BTP.....	116
Manager ses collaborateurs.....	118
Nouveauté : Atelier CNCC PRODUCTION INDUSTRIELLE :L'analyse des risques dans le secteur de la production industrielle.....	119
Atelier CNCC SERVICES :L'analyse des risques dans le secteur des services.....	121
Audit 2 : Seniors.....	123
Le commissariat aux comptes dans la SAS.....	125
Appliquer la DDL Attestations.....	126
La gestion des conflits.....	127
Établir le rapport spécial.....	128
Audit 3 :Managers.....	129
Évaluation des actifs.....	130
Le commissariat aux apports ou à la fusion : nouveaux savoir et savoir-faire....	131
Mettre en oeuvre la NEP 240.....	133
L'environnement et les spécificités des Associations, Fondations et Fonds de dotation.....	134
Le commissaire aux comptes de l'entreprise en difficulté.....	135
Excel : un outil de contrôle pour le commissaire aux comptes.....	136

EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

SOMMAIRE

COMMISSAIRES AUX COMPTES ACTIONS CNCC

Vérifications et informations spécifiques.....	138
L'organisation de la mission du commissaire aux comptes Cas pratique avec le Pack PA.....	139
Quatre secteurs : Sanitaire et médico-social, Culturel, Groupements sportifs, Organisations syndicales et professionnelles.....	140
Auditer les cycles Achats et Ventes.....	141
Appliquer les DDL Constats à l'issue de procédures convenues, Consultations, Acquisitions, Cession.....	142

EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

SOMMAIRE



EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

EXPERTS COMPTABLES ET ASSISTANTS DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Actualisation Fiscale

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

EXPERTS
COMPTABLES

Objectif

Faire le point sur les derniers textes parus et étudier les modalités pratiques d'application.

Contenu

Déterminé en fonction de l'actualité.

Etude et commentaires systématiques des textes législatifs parus et des décisions jurisprudentielles intervenues.

Lieu	Marseille	Nice	Aix en Provence
Dates	12/07/11 14/09/11 04/10/11 08/11/11 12/12/11	30/09/11 09/12/11	20/09/11 20/12/11
Horaires	9 H 00 A 13 H 00	09 H 00 A 17 H 00	09 H 00 A 17 H 00
Coût	620.00 € HT	496.00 € HT	496.00 € HT

Animateur

Jean Pierre LEPERRE

Intervenant ARFEC

INSCRIPTIONS

Actualisation fiscale et sociale en co-animation

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

Faire le point sur les derniers textes parus et étudier les modalités pratiques d'application

Contenu.

Déterminé en fonction de l'actualité.

Etude et commentaires systématiques des textes législatifs parus et des décisions jurisprudentielles intervenues.

Analyse des thèmes avec implication fiscale et sociale

Lieu	Toulon
Dates	05/07/11 07/09/11 05/10/11 07/11/11 07/12/11
Horaires	9 H 00 A 13 H 00
Coût	620.00 € HT

Animateurs

Nicole LAFFUE

Jean Pierre LEPERRE

Intervenants ARFEC

Réforme de la TVA immobilière

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

Le contexte de la réforme

Contenu

Opérations réalisées dans le cadre d'une activité économique et en dehors d'une activité économique

Modalités de taxation des différentes livraisons :

- redevable
- base d'imposition
- fait générateur et exigibilité,.....

Suppression du régime spécial "marchands de biens".

Aménagement des régimes de faveur des droits de mutation applicables aux ventes d'immeubles.

Lieu	Marseille	Nice
Dates	23/06/11	06/06/11 08/07/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur

Jacques PAUZIER

Intervenant ARFEC

Marchands de biens TVA et BIC

Particularités juridiques, comptables et fiscales

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Contenu

Présentation générale

TVA : opérations réalisées par les marchands de biens :

- Définition des marchands de biens
- Opérations relevant du régime de l'art. 257-7
- Régime spécial des marchands de biens (art 257-6)
- Cas particuliers
- Obligations des marchands de biens

Profits des marchands de biens et assimilés :

- Champ d'application
- Modalités d'application
- Obligations des marchands de biens

Les lotisseurs :

- La TVA
 - TVA en vertu de l'article 257-7
 - TVA en vertu de l'article 257-6
 - Exonérations
 - Conditions de l'imposition
- Profits de lotissement
 - Plus values des particuliers
 - Bénéfices industriels et commerciaux
 - Profits réalisés par les SCI
- Obligations des lotisseurs

Lieu	Nice	Marseille
Dates	06/10/11	07/10/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur

Jacques PAUZIER

Intervenant ARFEC

Comprendre et maîtriser l'intégration fiscale

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

Le régime de l'intégration fiscale est devenu le régime que choisissent pratiquement tous les groupes qui remplissent les conditions et particulièrement les petits groupes familiaux de PME. Le séminaire est axé délibérément sur l'application du régime dans les groupes de petites PME et présente leurs particularités propres. Le régime de l'intégration fiscale permet des neutralisations de certaines opérations réalisées entre sociétés d'un même groupe qui se révèlent favorables mais conduisent à des obligations déclaratives plus lourdes avec le dépôt d'une liasse fiscale complexe. Le séminaire doit permettre d'assurer le suivi et la maîtrise du régime fiscal favorable aux groupes.

Objectifs

Savoir utiliser le régime des groupes principalement dans les petits groupes familiaux. Connaître les règles juridiques et comptables relatives à l'intégration fiscale. Maîtriser les règles de détermination du résultat fiscal du groupe (gestion des déficits, neutralisations...).

Maîtriser les conditions de non-déductibilité des frais financiers (amendement Charasse)

Comprendre l'intérêt de l'option pour un régime fiscal (neutralisation des opérations intra-groupes, compensation des déficits...).

Contenu

Le régime de l'intégration fiscale (une approche particulière par objectifs) :

- les conditions de fond et de forme d'exercice de l'option
- les délais d'option et la reconduction tacite

Détermination du résultat d'ensemble imposable du groupe :

- la gestion des déficits subis avant l'entrée dans le groupe
- les principales neutralisations des opérations intra groupe rencontrées dans les PME

- la déduction des frais financiers et les conditions d'application de l'amendement Charasse dans un groupe familial

- la gestion des déficits et les modifications récentes applicables en cas de sortie de groupes.

Les particularités applicables dans les PME

EXPERTS
COMPTABLESASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Comprendre et maîtriser l'intégration fiscale (suite)

Les modalités de paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et la convention d'intégration fiscale.

Les méthodes de comptabilisation de l'impôt dans les sociétés du groupe intégré

La distribution de dividendes dans un groupe intégré

Les conséquences de la sortie du groupe pour la détermination du résultat d'ensemble

Les restructurations sur le résultat du groupe

- Les conséquences de la sortie
- Les facilités d'option en cas de restructuration

Les obligations déclaratives (apport de la jurisprudence)

Lieu	Brignoles
Dates	10 et 11/10/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	496.00 € HT

Animateur
Jean-Pierre COSSIN
Intervenant ARFEC

BNC : Comptable et Fiscalité

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectifs

Maîtriser les particularités des BNC en matière comptable et fiscale

Programme

Définition des Bénéfices Non Commerciaux

Aspects comptables : rappel des obligations

Professions médicales et para-médicales

Profession technique et autres

Exemple pratique : tenue mensuelle d'un livre-journal

Règles applicables en matière de TVA

Non -adhérents d'une A.G.A.

Société : SCM, Groupements de Moyens, SCP...

Aspects fiscaux

Règles générales

Registre des immobilisations et plus-values.

Cas particuliers : professions médicales et para-médicales, professions techniques et autres, Sociétés (SCM, SCP, Groupement de moyens...).

Cas pratique : établissement d'une 2035.

Méthodologie de contrôle en matière de BNC.

Cas pratique : contrôle de déclaration 2035.

Conclusion

Conseils pratiques.

Lieu	Brignoles
Dates	25/11/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur

Philippe DEWEERDT

intervenant ARFEC

Démembrement de propriété et immobilier d'entreprise

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Programme

I. Notions juridiques générales sur le démembrement

- **Définition**
 - Usufruit
 - NP
 - Origine du démembrement :
 - . Légal
 - . Volonté de l'Homme
 - . Simple ou partagé
- **Démembrement de biens immobiliers**
 - Pouvoirs d'administration et de gestion
 - . Bail commercial
 - . Vote dans les AG de copropriété
 - Droits et obligations
 - Evaluation des biens démembrés
- **Démembrement portant sur des titres**
- **Démembrement de droits sociaux**
 - Répartition des pouvoirs et prérogatives
 - Droits et obligations à caractère financier
 - Apport de droits démembrés
- **Cas particulier : gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières**

II. Notions fiscales du démembrement de propriété

- **Incidences du démembrement en matière d'IR**
 - Imposition des revenus
 - Imposition de plus values
 - Synthèse
- **Incidences en matière de droits d'enregistrement**
- **Démembrement et ISF**
- **Démembrement et abus de droit**

III. Démembrement à l'acquisition

- **Présentation juridique du schéma**
- **Cas pratique**
- **Conclusions sur le schéma**

EXPERTS
COMPTABLESASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Démembrement de propriété et immobilier d'entreprise (suite)

IV. Technique des sorties des immeubles des sociétés IS

- Aspect juridique
- Aspect comptable
- Aspect fiscal
- Cas pratique
- Conclusions sur le schéma

V. Démembrement et crédit bail immobilier

- Rappel du schéma classique
- Apport du démembrement sur l'optimisation fiscale du CBI

VI. Apport d'usufruit temporaire de titres de SCI

- Données théoriques
- Cas pratique
- Conclusions

Lieu	Marseille	Nice
Dates	02/11/11	04/11/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur
Jean-Paul JULIEN
intervenant ARFEC

Entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL)

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Programme

I - Evolution de la protection du patrimoine personnel de l'entrepreneur

- EURL
- Biens saisissables
- Protection de la résidence principale
- Evolution vers le patrimoine d'affectation

II - Statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée

- Personnes concernées
- Composition du patrimoine d'affectation
- Modalités de constitution du patrimoine affecté
- Evaluation des éléments affectés

III - Règles de fonctionnement de l'EIRL

- Obligations comptables
- Opposabilités aux tiers et recours des créanciers
- Transmission du patrimoine affecté
- Procédures collectives

IV - Régime fiscal de l'EIRL

- Imposition des bénéfices et droits d'enregistrement
- Transformation, liquidation de l' EIRL
- Responsabilité fiscale de l'entrepreneur
- Réduction de Délai et adhésion CGA

V - Etude comparée : EI / EURL / EIRL

Lieu	Marseille	Nice
Dates	18/11/11	08/12/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur

Jean-Paul JULIEN

intervenant ARFEC

SCI de construction-vente : particularités juridiques, comptables et fiscales

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Programme

Profits de construction réalisés par les SCI de construction-vente

- Conditions d'application de l'article 239 ter
- Régime d'imposition dans le cadre de l'article 239 ter

Taxe sur la Valeur Ajoutée

- TVA immobilière Article 257-7
- Travaux immobiliers Article 256 III
- Déductions

Droits d'enregistrement

- Actes affectant la vie sociale de la SCI
- Défaut d'exécution de l'engagement de construire
- Cession de parts de SCI de CV

Plus values

- Plus value d'apport
- Plus-values réalisées sur cessions de titres

Taxe professionnelle

Lieu	Nice	Marseille
Dates	20/10/11	21/10/11
Horaires	9 H 00 a 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur

Jacques PAUZIER

intervenant ARFEC

Changement de régime fiscal : opportunités et difficultés

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

Les changements de régimes fiscaux des entreprises peuvent être décidés ou subis. Dans le premier cas ils répondent le plus souvent à la recherche d'un avantage fiscal. Dans le second cas, les conséquences ne sont pas maîtrisées et peuvent être très lourdes et fortement préjudiciables. Le changement de régime fiscal produit des conséquences pour l'entreprise et aussi pour les associés qui vont relever de règles différentes en matière de plus-values qui pourront être soit privées soit professionnelles. Il est nécessaire de bien maîtriser les avantages liés à chacun des régimes fiscaux - de plein droit ou sur option - propres à chaque forme de sociétés. De plus les changements de régime fiscaux touchent aussi les entreprises individuelles. Ce séminaire doit vous permettre de répondre à toutes vos interrogations.

Objectifs

- **Savoir définir la notion de transformation de sociétés au sens fiscal.**
- **Maîtriser les conséquences fiscales pour la société, ses associés et ses dirigeants.**
- **Savoir analyser les conséquences de la transformation de sociétés de personnes en sociétés de capitaux et inversement.**
- **Maîtriser l'intérêt des options permettant de changer de régime fiscal (option pour l'impôt sur les sociétés et option pour le régime des sociétés de personnes).**
- **Maîtriser l'option des sociétés de capitaux pour le régime de société de personnes (LME)**
- **Savoir tirer profit de la réforme du régime des plus-values.**

Contenu

Présentation des avantages et inconvénients des régimes fiscaux propres à chaque forme de société et à l'entreprise individuelle depuis la création de l'E.I.R.L.

Présentation des conséquences fiscales d'une transformation de société :

- **les risques fiscaux liés à l'éventuelle qualification par l'administration d'une opération de transformation de sociétés de « création d'une personne morale nouvelle »;**
- **les conséquences fiscales des transformations de sociétés n'entraînant pas création d'un être moral nouveau;**
- **les distributions de résultat lors du passage du régime de l'impôt sur les sociétés au régime de sociétés de personnes.**

Changement de régime fiscal : opportunités et difficultés (suite)



Les plus-values de cession des titres de participation dans les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés.

Les plus-values d'apport en report d'imposition.

Présentation des différentes options permettant de changer de régime fiscal (changement de régime fiscal sans changement de forme de la société).

Présentation des principales situations pratiques rencontrées par les experts comptables en mettant en relief les risques propres à chacune des situations:

- Option des sociétés de capitaux pour le régime des sociétés de personnes (LME)
- Option de la S.A.R.L. pour le régime des sociétés de famille et sortir de l'option
- le changement de régime fiscal de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée.
- Option de la S.C.I. pour le régime de l'impôt sur les sociétés
- Option de la S.C.P. pour le régime de l'impôt sur les sociétés et création de S.E.L.
- La gestion fiscale de la levée de l'option d'achat en cas de crédit bail immobilier

Les risques liés au changement de régime fiscal non maîtrisé dans le cadre d'un contrôle fiscal avec rappel des principales règles de prescription et de procédure.

Présentation de la jurisprudence la plus actuelle.

Lieu	Marseille	Nice
Dates	03/11/11	05/12/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur
Jean-Pierre COSSIN
intervenant ARFEC

ISF : Gestion fiscale

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

Cette journée a pour but de présenter les principales difficultés présentées par l'ISF et d'apporter des réponses pratiques sur son application et les moyens de l'optimiser au stade de la déclaration ou du paiement.

Programme

Les difficultés posées par l'I.S.F.

- Prescription et déclaration
- Évaluation des biens
- La définition des « biens professionnels »
- La société holding animatrice
- Les nouvelles possibilités offertes par la loi Dutreil, la loi TEPA, du 22 août 2007 ou la réduction de l'ISF

L'optimisation fiscale de l'I.S.F.

- Optimisation par l'activation du plafonnement ou du bouclier fiscal
- Optimisation par la « professionnalisation » de certains actifs
- Optimisation par la réorganisation des biens professionnels
- Optimisation par la diminution du patrimoine I.S.F. taxable
- Optimisation par la transmission anticipée à des tiers

Lieu	Nice	Marseille
Dates	10/05/12	11/05/12
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur

Christophe MICOL

Lyon Juriste

Intervenant ARFEC

Le Holding

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

Cette journée a pour but de présenter l'intérêt d'un holding dans les schémas d'organisation ou de transmission d'entreprises et de rappeler les règles fiscales afférentes aux prix des prestations intragroupes à la TVA. La taxe sur les salaires et l'ISF en présence d'un holding.

Programme

En quoi la technique des holdings est susceptible d'apporter des solutions à de multiples problèmes ?

Comment le holding peut :

- servir comme instrument d'organisation juridique, lorsqu'un de nos clients s'implique dans diverses activités économiques ou qu'il intervient sur plusieurs sites
- assurer à celui-ci le contrôle juridique de son entreprise, tout en lui permettant de faire appel à des partenaires financiers
- concilier les intérêts des associés minoritaires qui recherchent la rémunération de leurs capitaux et ceux des majoritaires qui souhaitent plutôt pratiquer une politique d'autofinancement
- faciliter les opérations de transmission successorale des entreprises
- être l'outil précieux, voire indispensable à des rachats de sociétés, en offrant à l'acquéreur la possibilité d'accroître ses capacités d'emprunt.

Limites à respecter dans la mise en place des holdings.

Problèmes fiscaux liés à la constitution et à la vie de ces sociétés, notamment au regard des prestations intragroupe.

EXPERTS
COMPTABLESASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Le Holding (suite)

EXPERTS
COMPTABLES

Dernières précisions concernant l'application de la TVA en matière de holding et ses conséquences sur la taxe sur les salaires.

Problèmes soulevés par les dispositions légales et la doctrine administrative au sujet de l'ISF applicable aux holdings.

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Nice	Marseille
Dates	17/11/11	18/11/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Animateur
Christophe MICOL
Lyon Juriste
Intervenant ARFEC

INSCRIPTIONS

Imposition des bénéficiaires : crédit et réduction d'impôt

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectifs

Cette journée a pour but de présenter les principaux crédits d'impôts et réduction d'impôt auxquels les entreprises peuvent prétendre en contrepartie de certains de leurs dépenses et investissements.

Programme

Cette formation a pour finalité de présenter les principaux crédits et réductions d'impôts et de sensibiliser ses participants sur l'existence des dispositifs communautaires dits "de minimis" et de l'encadrement temporaire des aides d'Etat qui ont pour finalité de plafonner le montant maximum de certains avantages fiscaux.

Introduction

- Distinction entre les notions de crédit et de réduction d'impôt
- Présentation du dispositif de plafonnement "de minimis" et de l'encadrement temporaire.

Crédits d'Impôts en faveur de l'innovation : le crédit impôt recherche (CIR)

- Entreprises et dépenses de R&D concernées
- Détermination et formalisme afférents au CIR (imprimé 2069-A)
- Modalité d'imputation et de remboursement du CIR
- Particularités du CIR afférent aux dépenses de collection exposées par les entreprises industrielles du secteur textile Habillement Cuir.

Crédits d'impôts en faveur de la formation professionnelle

- Crédits impôts concernés
- Champ d'application, modalités de détermination et formalisme

Crédits d'impôts en faveur du développement commercial

- Crédits impôts concernés
- Champ d'application, modalités de détermination et formalisme

Crédits d'impôts en faveur des salariés de l'entreprise

- Crédits impôts concernés
- Champ d'application, modalités de détermination et formalisme

EXPERTS
COMPTABLESASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Imposition des bénéfices : crédit et réduction d'impôt (suite)

Réduction d'impôt pour mécénat

- Opérations concernées : distinction entre le mécénat et le sponsoring
- Détermination et formalisme afférents à la réduction d'impôt

Le report en arrière des déficits : la créance de "carry back"

- Entreprises concernées et modalités d'option
- Détermination du bénéfice d'imputation et calcul de la créance
- Formalisme

Particularités afférentes à la gestion des RI et des CI dans un périmètre intégré

- Principe de centralisation au niveau de la mère intégrante (imprimé 2058 CG)
- Particularités afférentes aux créances de carry back

Crédits d'impôts afférents aux opérations internationales : Les crédits d'impôts étrangers

- Exposé de la méthode de l'imputation instituée dans les conventions fiscales et des différents CI y afférents
- Modalités pratiques d'imputation
- Modalités d'application de la règle du plafonnement de l'imputation des CI étrangers au montant de l'impôt français qui serait dû au titre des revenus étrangers.

Lieu	Brignoles
Dates	16/03/12
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur
Didier THEROND
Lyon Juriste
Intervenant ARFEC

Impôt sur le revenu : comprendre et préparer la déclaration

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectifs

Une liaison permanente sera établie entre les points abordés et le déclaratif. Le programme sera modifié en fonction des actualisations législations.

Programme

Schéma du calcul général de l'impôt

- Comprendre la cohérence globale de l'impôt : du foyer fiscal à l'impôt.
- Le foyer fiscal, sa composition, les options rattachement/détachement, les bonnes questions à se poser (prime pour l'emploi, impôts locaux, étudiants, apprentis)
- Les éléments clé du calcul de la tranche marginale d'imposition (barème progressif, son plafonnement, arbitrage barème progressif/prélèvement forfaitaire libératoire avec impact du plafonnement sur la tranche)
- Situer et maîtriser les leviers et mécanismes de défiscalisation
- Sécuriser certaines opérations : la mention expresse

Les revenus d'activité et de remplacement

- Les traitements et salaires (frais réels et intérêts d'emprunts pour acquisition parts des sociétés, les indemnités)
- Les revenus industriels et commerciaux
- Les revenus non commerciaux

Les revenus du patrimoine

- Les revenus de capitaux mobiliers (revenus d'obligations, de comptes à terme, comptes courants d'associés, jetons présence : intérêts et limites du PFL)
- Les dividendes et la maîtrise de l'option PFL / Barème progressif (anticiper la cohérence)
- Les revenus fonciers (les dangers d'une option mal maîtrisée, risque des interruptions de location)

Plus-values mobilières

- Suppression du seuil de cession et renouveau du PEA, le PEA et sa fiscalité
- Le dispositif d'abattement pour durée de détention : intérêt et limites
- Zoom sur le dispositif appliqué aux situations de départ à la retraite

EXPERTS
COMPTABLESASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Impôt sur le revenu : comprendre et préparer la déclaration (suite)

Plus-values immobilières

- Rappel des exonérations
- Le calcul de la plus-value immobilière
- Zoom sur la maîtrise de l'abattement pour durée de détention

Les revenus exceptionnels et différés

- Qu'est ce qu'un revenu exceptionnel ?
- Qu'est ce qu'un revenu différé ?
- Comment les déclarer ?

Charges déductibles du revenu brut global

- Pensions alimentaires et leur déduction (aspects pratiques, impacts collatéraux)
- Déficits fonciers et professionnels

Réductions d'impôt, crédit d'impôts

- Développement durable, Scellier, Bouvard
- Arbitrages avec celles imputables sur l'ISF

Le plafonnement des avantages fiscaux

- Principes du plafonnement
- Bouclier fiscal
- Impact des revenus "extra territoriaux"
- Obligation de déclaration des comptes à l'étranger

Lieu	Brignoles
Dates	21/09/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur

Laurence ROBIN MARIETON

Lyon Juriste

Intervenant ARFEC

Le Statut de Loueur en Meublé

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

I - Particularité juridique, fiscale et sociale de la location meublée

1 - Approche juridique :

- particularité des contrats
- notion de logements à usage d'habitation
- caractère "meublé" du logement
- une grande diversité de solutions

2 - Approche fiscale :

- intérêt fiscal de la location meublée
- la TVA : aspects réglementaires et pratiques
- la taxe professionnelle

3 - Approche sociale

II - Spécificité du statut de loueur en meublé professionnel

1 - Conditions légales pour acquérir le statut :

- aspect juridique
- aspect fiscal
- aspect social

2 - Conséquences fiscales :

- conséquences du revenu catégoriel BIC professionnel
- le statut de LMP et l'ISF
- particularité de la fiscalité des plus values
- le cycle fiscal de la location meublée professionnelle

3 - Conséquences successorales :

- dispositions réservées aux transmissions d'entreprises à titre gratuit
- reprise des amortissements
- incidence sur la TVA
- la question du démembrement

III - Le choix des investissements

1 - Conséquences des contraintes légales

2 - Quelques précautions à prendre

3 - Les choix possibles : un certain nombre de pièges

4 - Situations incompatibles avec le statut LMP

Le Statut de Loueur en Meublé (suite)

IV - Comment investir

1 - Mode de détention

- Société
- Nom propre

2 - Mode de financement

- Crédit In Fine
- Crédit amortissable
- Paiement comptant

Lieu	Marseille	Nice
Dates	27/10/11	04/11/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur
François FINELLE
Intervenant ARFEC

Connaître les enjeux patrimoniaux du chef d'entreprise

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

L'objectif de la formation est de permettre à un expert-comptable de connaître toutes les interactions que soulève une question d'ordre patrimonial. Pour chaque thème, après un exposé synthétique des notions en jeu, de nombreux exemples pratiques sont développés pour exercer les réflexes patrimoniaux des participants. La journée s'achève par un cas-type réalisant la synthèse des différents acquis de la journée. A l'issue de celle-ci, chaque participant sera en mesure d'apprécier les implications collatérales d'une décision d'ordre.

Contenu

INTRODUCTION

Exemple concret : pourquoi une question d'ordre patrimonial nécessite une appréciation globale de la situation

PARTIE 1 : LA SITUATION FAMILIALE

- 1.1 Les données techniques : la situation matrimoniale, la dévolution successorale, les ascendants et collatéraux, les libéralités et les legs, le démembrement de propriété**
- 1.2 Pourquoi la connaissance de la situation familiale conditionne tout le reste : exemples pratiques**
- 1.3 Comment la méconnaissance de certaines règles peut aboutir, en toute bonne foi, à l'éclatement du consensus familial : des cas réels**
- 1.4 Pourquoi il faut se méfier des raisonnements purement fiscaux : calculs détaillés**

PARTIE 2 : LA SITUATION PROFESSIONNELLE

- 2.1 Le champ commun à l'expertise comptable et à la gestion de patrimoine**
- 2.2 Conséquences de la structure capitalistique de l'entreprise : 3 cas de figure**
- 2.3 Trois leviers d'optimisation de la rémunération du chef d'entreprise**
- 2.4 Un enjeu délicat : la transmission intra-familiale de l'entreprise**
- 2.5 L'immobilier d'entreprise : quelle place lui accorder ?**

EXPERTS
COMPTABLESASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Connaître les enjeux patrimoniaux du chef d'entreprise (suite)

PARTIE 3 : LA SITUATION PATRIMONIALE

3.1 Les différentes classes d'actifs, leur utilité et leur répartition : analyse chiffrée

3.2 Focus synthétique des réformes liées aux régimes défiscalisants

3.3 La nouvelle définition du statut de loueur en meublé et conséquences

3.4 Le recours à la société civile : dans quel cas ?

3.5 Pourquoi un contrat d'assurance vie reste un instrument incontournable dans la gestion patrimoniale

PARTIE 4 : LA SITUATION BUDGETAIRE

4.1 La détermination du besoin budgétaire : un enjeu majeur de la planification patrimoniale

4.2 La pyramide des revenus et son optimisation

4.3 Préparation de la retraite : quelles stratégies mettre en oeuvre ?

PARTIE 5 : LA SITUATION FISCALE

5.1 Comment optimiser l'impôt sur le revenu : les moyens classiques et quelques recettes de bon sens

5.2 Plafonnement global des niches fiscales : quelques calculs révélateurs

5.3 La nouvelle donne ISF : des exonérations et des réductions pour tous les contribuables

5.4 Trois stratégies pour réduire son ISF

Lieu	Marseille	Nice
Dates	28/11/11	06/12/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur

François FINELLE

Intervenant ARFEC

Fiscalité des titres de sociétés : acquisition, gestion, cession

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

Souhaitant favoriser le développement des entreprises, le législateur est intervenu à plusieurs reprises afin d'alléger la fiscalité applicable aux titres de sociétés.

De nouvelles modalités de déduction des frais d'acquisition ont fait leur apparition offrant de nouvelles opportunités aux repreneurs.

Le régime d'imposition des dividendes a été profondément modifié en quelques années. L'associé a désormais le choix de soumettre ses dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, soit d'opter pour le prélèvement libératoire.

La taxation à 0 % des plus-values réalisées par les sociétés à l'IS ainsi que les nouvelles exonérations concernant les personnes physiques permettent aujourd'hui de transmettre son entreprise en franchise de plus-value.

Il est aujourd'hui essentiel de connaître ces nouvelles dispositions qui favorisent le rachat et la cession des entreprises sous forme de sociétés.

Objectifs

Maîtrisez la fiscalité des titres de société.

Appréhender la fiscalité liée :

- **A l'acquisition des titres**

- traitement des frais d'acquisition, des charges financières
- intérêts de constituer ou non un holding de rachat

- **A la gestion des titres**

- modalités de taxation des dividendes perçus par une personne physique ou une personne morale
- ISF et titres de sociétés : connaître les exonérations applicables

- **A la cession des titres :**

- identification des différents régimes de taxation en fonction notamment de la fiscalité du cédant
- présentation des exonérations applicables

Pouvoir optimiser la fiscalité des titres en toutes circonstances.

Contenu

Rappel des principes juridiques et fiscaux applicables aux titres de sociétés : distinction actions et parts sociales ; incidences du régime fiscal de la société et de la qualité de l'associé (personne physique ou personne morale) sur les règles fiscales applicables.

Fiscalité des titres de sociétés : acquisition, gestion, cession (suite)



EXPERTS
COMPTABLES

Modalités d'acquisition des titres : traitement fiscal applicable aux frais d'acquisition et aux charges financières :

- Intérêt des holdings de rachat
- Réduction d'impôt en cas de rachat de titres
- Évolution de la jurisprudence et de la doctrine administrative en cas d'exercice d'une activité professionnelle dans la société rachetée

Fiscalité des distributions :

- Associé personne physique
- Associé personne morale

ISF :

- Exonérations de droit commun applicable aux titres
- Exonération professionnelle des titres
- Réduction d'ISF en cas de souscription au capital des PME

Plus-values sur titres :

- Cession par une personne morale
- Cession par une personne physique

Lieu	Brignoles
Dates	24/10/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur
Philippe DEWEERDT
Intervenant ARFEC

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

La fiscalité des investissements immobiliers réalisés en France par des non résidents (personnes physiques ou morales)

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

Préambule sur la notion de non-résident

- a) Critère de domiciliation relatifs à quelques pays (France, Italie, Royaume-Uni, Suisse)
- b) La notion de résidence fiscale unique.

L'importance de la reconnaissance des sociétés de personnes en droit fiscal français

- a) Qualification de la personne morale étrangère
- b) L'interposition d'une SCI française

A- La fiscalité de l'acquisition

- 1°) - Les droits d'enregistrement
- 2°) - La TVA immobilière

B- la fiscalité de la détention

- 1°) - La taxation des revenus immobiliers
 - a) Détention par une société de capitaux
 - b) Le cas des personnes physiques ou des associés de sociétés de personnes
- 2°) L'impôt sur la fortune
 - a) Droit interne
 - b) Incidence des conventions internationales
- 3°) La taxe de 3%

C - La fiscalité de la cession

- 1°) Dispositif en droit interne
 - a) Le principe du prélèvement et les cas d'exonération
 - b) Notion de société à prépondérance immobilière française ou étrangère.
- 2°) Incidence des conventions internationales, notamment en cas de cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière.
- 3°) Imposition des plus-values spéculatives au prélèvement de 50 %

D - La fiscalité des donations et successions

- 1°) Principe de territorialité
 - a) Critère de la domiciliation
 - b) Critère du lieu de situation des biens
 - c) Les risques de double imposition liés à la domiciliation ou à la territorialité de l'impôt.

La fiscalité des investissements immobiliers réalisés en France par des non résidents (personnes physiques ou morales) (suite)



EXPERTS
COMPTABLES

- 2°) Incidence des conventions internationales,
 a) L'exclusion de l'article 750 ter 3 du CGI
 b) Les cas des sociétés à prépondérance immobilière

- 3°) Le danger du rappel fiscal lors d'un retour ou d'une installation en France
 a) Application quant aux personnes
 b) Application quant aux actes

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Nice
Dates	27/10/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur
Pierre VINAS
Intervenant ARFEC

INSCRIPTIONS

Optimisation du revenu foncier et défiscalisation : la gestion des revenus fonciers



(charges déductibles, gestion des déficits)

et les dispositifs de défiscalisation en France métropolitaine

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

I - La gestion du revenu foncier

Introduction

Rappel sur la notion de location et d'immeuble nus

Le champs d'application des revenus fonciers

Les personnes imposables (personnes physiques et société civiles immobilières)

Les modalités d'imposition des revenus fonciers

Les nouveautés de loi de finances pour 2006

Régime micro et régime réel

Obligations déclaratives (déclarations 2044 et 2072 et la tenue des justificatifs)

Les éléments de calculs du revenu foncier

- Les produits imposables
- Les charges déductibles
- Gros plan sur les dépenses de réparation et d'entretien
- Gros plan sur les dépenses d'amélioration en matière de logements (notion de travaux d'amélioration, augmentation de surface habitable ou reconstruction)
- Sorts des déficits fonciers
- Nouveau régime des plus values immobilières applicables depuis le 01/01/2004

Optimisation du revenu foncier et défiscalisation : la gestion des revenus fonciers



(charges déductibles, gestion des déficits)

et les dispositifs de défiscalisation en France métropolitaine (suite)

II - Les dispositifs de défiscalisation

Introduction avec rappel rapide des régimes disparus (Périssol, Besson, Lienemann) et de leurs règles d'application, puis développement sur les nouveaux régimes en vigueur.

- Loi De Robien et De Robien recentré
- Loi Borloo (logements neufs et anciens)
- Les Immeubles historiques
- Les opérations de restaurations immobilières (loi Malraux)

Lieu	Brignoles
Dates	29/09/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur
Raymond FAGET
Intervenant ARFEC

Les régimes fiscaux des S.C.I de gestion

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

Le cadre juridique et fiscal des SCI de gestion Régime juridique des SCI de gestion

Généralité sur les sociétés civiles immobilières

Généralité sur les sociétés de personnes

Fonctionnement des sociétés civiles

Interêt de la détention de biens immobiliers au travers d'une SCI

Séparation des patrimoines

Transmission des biens

Avantages par rapport à une indivision SCI et ISF

SCI et droits de succession et donation

L'imposition des revenus des SCI de gestion

Régime fiscal des SCI de gestion

Droit commun déclaration 2072 imposition selon les règles propres aux associés (RF-BIC-BA-IS)

Imposition à l'IS de droit en cas d'activité de nature commerciale (article 206-2° du CGI)

Imposition à l'IS sur option (article 206-3° du CGI)

Imposition en BNC (sous locations et détention de bien par crédit bail)

Rappels rapides des règles applicables en revenus fonciers

Gros plan sur les dépenses de réparation et d'amélioration

Particularités propres aux SCI de gestion passible de la déclaration 2072

Rappel des règles applicable en BIC/IS pour les SCI imposables en IS

La TVA dans la location de l'immeuble

Principe d'exonérations des locations d'immeubles nus

Location imposables de plein en TVA

Location imposables par option pour les locaux nu professionnels, industriels et commerciaux

Exonération sans possibilité d'option pour les locations d'habitations meublées

Les livraisons à soi même en matière de TVA

La contribution sur les revenus locatifs

Location imposables Taux et modalités de paiement

Suppression à compter des revenus perçus au 01 janvier 2006

Les plus values imposables

Notion de sociétés à prépondérance immobilière

Plus value des SCI soumis aux revenus fonciers

EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Les régimes fiscaux des S.C.I de gestion (suite)

EXPERTS
COMPTABLES

Plus value des SCI imposables à l'impôt sur les sociétés
Plus value sur cession de droits sociaux de SCI
Notion rapide d'évaluation immobilière
Règles de gestion des SCI
Obligations comptables et fiscales
La procédure fiscale en cas de vérifications sur place

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Brignoles
Dates	02/11/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Animateur
Raymond FAGET
Intervenant ARFEC

INSCRIPTIONS

Fiscalité des distributions dans les sociétés I.S.

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

Cette journée a pour but de revoir l'ensemble des règles fiscales applicables aux distributions réalisées par les sociétés IS (volontaires ou subies à l'occasion d'un redressement fiscal).

Programme

Les Lois de finances successives ont modifiés de manière profonde, ces dernières années, le régime fiscal de la distribution de dividendes par des sociétés soumises à IS.

Il est proposé de faire un point précis du droit positif applicable en cette matière par une étude approfondie des différentes hypothèses de distribution pour ces sociétés (dissolutions, changement de régime fiscal, distribution de dividendes, pénalité pour non désignation des bénéficiaires, régime mère-fille,..) et leurs implications fiscales, au travers de :

- la définition des revenus distribués
- la distribution de dividendes hors régimes de groupes
- la distribution de dividendes dans le cadre de groupes

Les incidences de la Loi de Finances pour 2006, de la Loi de Finances pour 2008 instituant le prélèvement forfaitaire libératoire et les choix à effectuer seront évidemment fortement soulignés au cours de cette journée.

Est également abordé le cas particulier des dirigeants non salariés de SELARL et celui de l'EIRL - IS.

Lieu	Brignoles
Dates	20/04/12
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur

Luc GIL

Lyon Juriste

Intervenant ARFEC

EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

TVA - Nouveautés depuis 3 ans

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

Cette journée a pour but de faire le point sur les nouveautés TVA de ces trois dernières années (hormis la TVA immobilière) au travers des principaux textes législatifs correspondants.

Programme

I - L'auto-liquidation - territorialité

Le "Paquet TVA" 2010 est une réforme à laquelle les entreprises doivent se préparer dès maintenant et les nouvelles règles de l'auto-liquidation concernent toute entreprise identifiée à la TVA en France.

Quel est le mécanisme de l'auto-liquidation de la TVA ?

Que faut-il savoir ?

II - Droits à déduction et calcul de la TVA déductible

Maîtriser la terminologie et la mécanique de calcul.

Cerner les règles de champ d'application et d'exonération de la TVA et les conséquences au regard des droits à déduction.

Lieu	Nice	Marseille
Dates	08/09/11	13/09/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur

Laurence ROBIN MARIETON

Lyon Juriste

Intervenant ARFEC

La SCI de famille

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

La société civile de famille a pour objet la détention, la gestion et la transmission du patrimoine familial. Il peut s'agir de biens immobiliers (immeubles et droits portant sur des immeubles) ou d'un portefeuille de titres (actions, obligations, etc....). Mais dans la grande majorité, les sociétés civiles de famille ne possèdent que des biens immobiliers, on parle alors de société civile immobilière.

- **Aussi, y a t il un intérêt fiscal à détenir un bien immobilier par une société civile plutôt que de le détenir en direct ?**
- **Quels sont les objectifs qui poussent à la constitution d'une société civile ?**
- **Faut-il mettre sa résidence principale dans une société civile ?**
- **A quel moment le bien immobilier entre-t-il dans le patrimoine de la société civile?**
- **Un mineur peut-il être associé d'une société civile?**
- **Faut-il privilégier un petit ou un grand capital ?**
- **Faut-il mieux être soumis à l'IR ou à l'IS ?**
- **La tenue d'une comptabilité est-elle obligatoire ?**
- **Y-a-t-il une obligation d'amortir le bien immobilier ?**
- **Quelle est la durée du bail d'habitation ?**
- **Puis-je donner un congé pour reprise à mon locataire ?**
- **Comment anticiper la transmission d'un bien immobilier tout en conservant les pouvoirs de gestion et les revenus ?**

Voilà autant de questions dont il convient de connaître les réponses avant de s'engager dans la constitution d'une société civile.

Lieu	Brignoles
Dates	29/11/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur

Jean Paul BISGAMBIGLIA

Animateur ARFEC

Transmission à titre gratuit d'une entreprise individuelle



Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

I-Quelles sont les conséquences juridiques du décès du chef d'entreprise :

- A -Les conséquences pour les héritiers**
- B -Les conséquences sur l'entreprise**

II-Quelles sont les conséquences fiscales

- A-Le régime des droits de mutation**
 - 1)Le régime de droit commun
 - 2)Conclure un engagement de conservation
 - 3)Paiement des droits

B-Quelles sont les impositions lors de la cessation de l'activité

- 1)Le régime de droit commun
- 2)Les régimes de faveur

III-Comment optimiser les conséquences du décès

- A-Le démembrement du fonds de commerce**
- B-La mise en société**

Lieu	Bastia	Ajaccio
Dates	23/11/11	09/12/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur
Jean Paul BISGAMBIGLIA
Animateur ARFEC

Financement de la vie politique et comptes de campagne

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

Les campagnes électorales impliquent l'intervention d'un expert-comptable pour réaliser les travaux de présentation des comptes de campagne. Sommes-nous parfaitement au courant de l'évolution des textes, de la jurisprudence, maîtrisons-nous les nouveaux outils informatiques de traitement de l'information, savons-nous télédéclarer les résultats de nos travaux ?

En participant à cette action, vous aurez les réponses à toutes ces questions et vous pourrez accomplir efficacement vos missions.

Objectif

Connaître les dispositions liées au financement de la vie politique.

Maîtriser les règles de gestion des dépenses et des recettes d'une campagne électorale.

Savoir présenter le compte de campagne.

Savoir organiser les missions

Contenu

Les dispositions légales concernant le financement de la vie politique

Le financement des campagnes électorales :

- Les candidats concernés
- Le mandataire financier
- Les ressources
- Les dépenses
- La gestion du solde
- Les formalités de fin de campagne
- Les particularismes de certaines élections

Le compte de campagne :

- Le mandataire
- La gestion et la présentation du compte de campagne
- Le contenu
- Le rôle de l'expert-comptable

EXPERTS
COMPTABLESASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Financement de la vie politique et comptes de campagne (suite)

Les missions de l'expert-comptable :

- La lettre de mission
- Le compte-rendu de mission
- La lettre d'affirmation

Lieu	Brignoles
Dates	16/01/12
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur
Bertrand DEVYS
Animateur ARFEC

Normes professionnels : doctrine, pratiques et outils

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

L'application des normes est la garantie de la qualité des prestations de l'expert-comptable et de sa visibilité. Les respecter, c'est assurer la promotion de notre compétence et de notre professionnalisme mais aussi notre protection. Profitez donc de ce séminaire pour faire le point et échanger sur la doctrine, la pratique des normes professionnelles et adopter les outils fournis.

C'est aussi savoir accepter ou formaliser ou refuser des missions.

Objectifs

Savoir maîtriser les conséquences pratiques des normes sur toutes les missions.

Être capable de bien définir les missions normalisées.

Savoir organiser le cabinet pour répondre aux normes.

Être capable de définir des procédures structurelles.

Contenu

Les fondamentaux sur les normes professionnelles

- Pourquoi des normes professionnelles ?
- Philosophie des normes
- Structure des normes

Typologie des missions de l'expert-comptable

- Le cadre conceptuel
- Les missions d'opinion
- Les missions de diligences
- La lettre de mission : argumentaire et modèles

La mission de présentation des comptes

- Objectif ? Cadre ? Clients concernés
- Lettre de mission
- Diligences / Attestation
- Outils

EXPERTS
COMPTABLESASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Normes professionnels : doctrine, pratiques et outils (suite)

EXPERTS
COMPTABLES

La mission d'examen limité des comptes

- Objectif ? Cadre ? Clients concernés
- Lettre de mission
- Diligences / Attestation
- Outils

La mission de procédures convenues (« missions non normalisées »)

- Objectif ? Cadre ? Clients concernés
- Lettre de mission
- Diligences / Rapport
- Outils

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Brignoles
Dates	21/10/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur
Christian PIERRE
Intervenant ARFEC

INSCRIPTIONS

Les professionnels du chiffre et de l'audit face au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme



Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

Prise de conscience des obligations résultant de l'adoption de la norme et de la NEP sur le blanchiment des capitaux et de leurs conséquences sur l'exercice professionnel et l'organisation des cabinets.

Objectifs

Appréhender les objectifs du législateur et les moyens de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Savoir répondre aux exigences de la norme, notamment:

- savoir mettre en oeuvre et formaliser la vigilance au sein du cabinet
- savoir organiser le cabinet au sens de la norme.

Contenu

Contexte et évolutions:

- Objectifs des autorités publiques
- Évolution législative et réglementaire
- Les autorités de contrôle

Généralités sur les infractions financières :

- Rôle du professionnel, tant en ce qui concerne la prévention que la détection, les réactions à adopter et les risques à maîtriser en terme de responsabilité
- Rappel sur les principales infractions financières

Analyse approfondie du délit de blanchiment et des nouvelles obligations :

- Délit de blanchiment: analyse des textes
- Problématique
- Modes opératoires, principales techniques de blanchiment

Obligation de vigilance

- Principes

Modalités pratiques: identification des interlocuteurs

Les professionnels du chiffre et de l'audit face au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme (suite)



EXPERTS
COMPTABLES

Obligation de déclaration à TRACFIN

- Principes
- Forme et contenu
- Modalités pratiques
- Confidentialité
- Protection du déclarant

Impact sur l'organisation du cabinet

- Organisation du contrôle interne
- Correspondant TRACFIN
- Obligation d'information et de formation
- Fiches d'identification des risques

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Brignoles	Ajaccio	Bastia
Dates	Date à Fixer	Date à Fixer	Date à Fixer
Horaires	9 H A 17 H	9 H A 17 H	9 H A 17 H
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT	248.00 € HT

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Actualisation sociale

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Actualiser les connaissances en matière de droit du travail et de la protection sociale complémentaire tant au niveau réglementaire que jurisprudentiel.

I - ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DU DROIT SOCIAL.

- Contrat de travail
- Suspension du contrat
- Exécution du contrat
- Durée du travail
- Rémunération
- Rupture du contrat
- Sécurité sociale
- Protection sociale complémentaire

II - ACTUALITÉS JURISPRUDENTIELLES.

- Contrat de travail
- Clauses des contrats
- Temps partiel
- Modification des contrats
- Rémunération
- Licenciement pour motif personnel
- Licenciement pour motif économique
- Prise d'acte de la rupture - démission
- Contrôle URSSAF

Lieu	Marseille	Aix en Provence	Nice	Bastia	Brignoles	Ajaccio
Dates	28/06/11 21/07/11 19/09/11 14/11/11 15/12/11	11/07/11 03/10/11 05/12/11	19/07/11 11/10/11 13/12/11	08/11/11	08/07/11 04/10/11 09/12/11	15/11/11
Horaires	13 H 30 A 17 H 30	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	620.00 € HT	744.00 € HT	744.00 € HT	248.00 € HT	744.00 € HT	248.00 € HT

Animateur

Nicole LAFFUE

Intervenant ARFEC

Votre devoir de conseil : les questions sociales à maîtriser

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

Après avoir rappelé en quoi consiste le devoir de conseil du professionnel comptable, l'objectif de ce séminaire est de sensibiliser les experts-comptables et les collaborateurs de haut niveau sur quelques problématiques sensibles en droit social et sur la responsabilité engagée par le cabinet sur chacun de ses points traités. Les thèmes choisis, qui ne sont pas spécifiquement liés à l'actualité, mettent en avant des difficultés d'application de la loi ou de la jurisprudence. Le but est principalement de sécuriser les missions sociales du cabinet, en particulier au regard du devoir de conseil.

Objectifs

Sur chacun des 10 thèmes retenus, l'objectif du séminaire est de :

- Sensibiliser aux problèmes pratiques et aux difficultés techniques,
- Avoir des connaissances actualisées,
- Savoir prendre toutes les précautions utiles pour éviter la mise en cause de la responsabilité du cabinet.

Contenu

Il est important de rappeler au préalable, via quelques exemples, la teneur de l'obligation de conseil de l'expert-comptable.

Les thèmes abordés sont donnés à titre indicatif. Ils pourront être modifiés en fonction de l'actualité législative ou jurisprudentielle. Pour chacun des thèmes cités, il s'agit de faire un "focus" sur une problématique spécifique.

- Régimes de prévoyance : information des salariés et droits à la rupture du contrat
- Accomplissement d'heures supplémentaires
- Gestion de la retraite des salariés : mise à la retraite des salariés, cumul emploi-retraite
- CDD : renouvellement du CDD et conclusion de CDD de remplacement
- Contrat de travail à temps partiel : gestion des dépassements de la durée du travail, régime des heures complémentaires
- Rédaction d'une clause de non-concurrence : mentions obligatoires, incidences des clauses illicites

Votre devoir de conseil : les questions sociales à maîtriser (suite)



EXPERTS
COMPTABLES

- Risques encourus en l'absence d'institutions représentatives du personnel : délit d'entrave, inaptitude physique, accord d'intéressement, licenciement économique, dénonciation d'usage, remise en cause des aides TEPA
- Prévention du travail dissimulé : définition et sanctions
- Visite médicale de reprise : obligations de l'employeur et risques encourus en l'absence de visite
- Droit à congés payés : calcul du droit et incidences des absences

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Lieu	Marseille	Nice
Dates	22/11/11	24/11/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur
Nicole LAFFUE
Intervenant ARFEC

INSCRIPTIONS

L'audit social chez les clients

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Programme

A Quand procéder à un audit social ?

- 1) audit de régularité
- 2) audit d'opportunité
- 3) le cas spécifique des audits sociaux lors des cessions d'entreprises
- 4) le cas spécifique des audits sociaux menés par le cabinet d'expertise comptable lors de la prise d'un nouveau dossier.

B Le contenu des audits sociaux

- 1) L'audit des contrats de travail
- 2) L'audit de la durée de travail
- 3) L'audit en matière de rémunération
- 4) L'audit des suspensions de contrat de travail
- 5) L'audit en matière d'Instances représentatives de personnel
- 6) L'audit des ruptures du contrat de travail
- 7) L'audit des contentieux
 - Prud'hommes
 - T.A.S.S.
 - Tribunal Correctionnel
 - Tribunal d'Instance
 - L'URSSAF

Et ceci en fonction des conventions, accords et usages pratiqués par le client et l'expert-comptable

Lieu	Brignoles
Dates	24/10/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur

Nicole LAFFUE

Intervenant ARFEC

Ruptures conventionnelles et choix à opérer entre élément variable de rémunération soumis à charges sociales et élément de rémunération non soumis à charges sociales dans les dossiers clients

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

NOUVEAUTE

Deux thèmes d'actualité sociale étudiés au sein d'une même journée de formation
1er thème relatif aux ruptures conventionnelles :

Près de 3 ans après la loi ayant institué les ruptures conventionnelles, celles-ci sont devenues incontournables étant devenu le 1er mode de rupture des contrats de travail sur le plan quantitatif.

Mais, face à une réglementation assez souple, des dérives sont apparues.

La Jurisprudence, de son côté, au travers des décisions rendues chaque jour, pose de plus en plus de freins et n'hésite pas à annuler des ruptures conventionnelles pourtant homologuées par l'Administration.

Cette demi-journée sera donc consacrée à l'examen des dangers à éviter, des mesures de précaution à prendre dans les dossiers, à l'étude de la Jurisprudence en la matière et ce, afin de sécuriser les procédures mises en place au sein de vos cabinets quotidiennement.

2ème thème relatif au choix à opérer entre élément variable de rémunération soumis à charges sociales et élément de rémunération non soumis à charges sociales dans les dossiers clients

Le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2011 à la veille de l'adoption par le Parlement va permettre à des entreprises de moins de 50 Personnes de conclure au profit de leur personnel un accord d'intéressement annuel.

Les T.P.E. et les P.M.E. ayant en principe peu de visibilité quant aux prévisions pluri-annuelles de leur activité hésitent à s'engager sur du moyen terme. Quel sera donc l'avenir de cette nouvelle mesure ?

Ruptures conventionnelles et choix à opérer entre élément variable de rémunération soumis à charges sociales et élément de rémunération non soumis à charges sociales dans les dossiers clients

(suite)



EXPERTS
COMPTABLES

De plus leur recherche s'oriente toujours vers des avantages à offrir à leurs salariés sans que leurs charges ne s'alourdissent encore par le biais des cotisations qui pourraient être attachés à ces avantages.

Cette demi-journée sera donc consacrée à l'ensemble des mesures pouvant être mises en place par une entreprise cliente en exonérations de charges sociales. Dans un deuxième temps, seront abordées les contraintes que pourraient présenter ces mesures face à un élément de rémunération variable soumis à charges sociales.

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Nice	Marseille
Dates	23/09/11	27/09/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur
Nicole LAFFUE
Intervenant ARFEC

INSCRIPTIONS

Actualisation des connaissances en droit des sociétés commerciales

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

Faire le point sur les derniers textes parus et étudier les modalités pratiques d'application.

Programme

Déterminé en fonction de l'actualité.

Etudes et commentaires systématiques des textes législatifs parus et des décisions jurisprudentielles intervenues.

Lieu	Brignoles
Dates	30/09/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur

Jean Luc ARMINGOL

Intervenant ARFEC

L'exercice en commun des BNC : S.C.M., S.C.P. et S.E.L.

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectif

Connaître les différentes formes d'association en matière de BNC

Programme

LA SOCIETE CIVILE

LA SOCIETES CIVILE DE MOYENS

- Définition
- Aspects juridiques
- Aspects fiscaux et comptables

LE GROUPEMENTS DE MOYENS

LES SOCIETES CIVILES PROFESSIONNELLES (S.C.P)

- Définition
- Principes généraux
- Imposition de la SCP
- Modalités pratiques d'établissement d'une 2035.
- Apport en société : régime des plus-values et des droits d'enregistrement
- Taxation des bénéfices

LA SOCIETE EN PARTICIPATION

LA SOCIETE DE FAIT (S.D.F)

L'exercice en commun des BNC :

S.C.M., S.C.P. et S.E.L.

(suite)



LES SOCIÉTÉS D'EXERCICE LIBÉRAL

-Définition et différentes formes

-Principes de fonctionnement des résultats

-Régime des parts ou actions

-Les SPFPL

-Pourquoi adopter une SEL : fiscalité de la constitution, fiscalité et aspects sociaux durant l'activité, fiscalité de la cessation d'activité.

CHANGEMENT DE MODE D'EXERCICE, DE RÉGIME D'IMPOSITION : OPTION ET CONSÉQUENCES : taxation des résultats en courts, taxation des plus-values transformation d'une société à l'IR en société à l'IS

CONCLUSION : POURQUOI CHANGER

Lieu	Brignoles
Dates	12/12/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur
Philippe DEWEERDT
Intervenant ARFEC

Diagnostic de conformité juridique des sociétés

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

Proposition d'un dossier de travail dématérialisé, dossier permanent et dossier annuel, entièrement paramétrable.

Présentation de questionnaires permettant de s'assurer de la régularité des travaux juridiques effectués par le client et de mieux appréhender les risques inhérents à la mission.

Présentation d'une méthodologie de travail ainsi que des outils permettant de matérialiser et de superviser les diligences et travaux juridiques effectués dans le cadre de la mission de diagnostic.

Objectifs

Acquérir une méthodologie permettant de valider la régularité du dossier des clients en société sur le plan juridique.

Connaître les principales zones de risque communes à toutes les sociétés.

Apprendre à identifier les éléments ou circonstances porteurs de risques spécifiques.

Savoir mettre en place une procédure de sensibilisation des collaborateurs.

Contenu

Rappel réglementaire (normes professionnelles)

Rappel en droit des sociétés et actualité à partir de questionnaires d'audit de conformité

La SARL

- Audit de conformité de la constitution
- Audit de l'AGO d'approbation des comptes annuels
- Audit de la Gérance

La SAS

- Audit de conformité de la constitution
- Audit de l'AGO d'approbation des comptes annuels

Diagnostic de conformité juridique des sociétés (suite)

EXPERTS
COMPTABLES

La SA (de type classique)

- **Audit de l'AGO d'approbation des comptes annuels**

NB : Les outils remis aux participants sur support informatique sont totalement modifiables et personnalisables par le cabinet.

- **Méthodologie pour créer ses propres outils**

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Brignoles
Dates	21/10/11
Horaires	9 H A 17 H
Coût	248.00 € HT

Animateur
Philippe DEWEERDT
Intervenant ARFEC

INSCRIPTIONS

Contrôle interne dans les PME

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

L'importance du contrôle interne s'accroît avec les pratiques d'échanges d'informations et avec les exigences de transparence et de gouvernance dans les entreprises. Parler de contrôle interne n'est pas une "mode" mais un axe fondamental pour nos clients et pour le cabinet, qu'il soit orienté commissariat aux comptes ou expertise conseil. On peut aborder le sujet de façon à ce qu'il devienne un axe de développement à forte valeur ajoutée pour le cabinet. Le séminaire permet de dérouler une approche claire et dynamique permettant d'aborder chaque étape du dispositif en s'assurant de couvrir les risques majeurs liés à un défaut de contrôle interne.

Ce séminaire permet de disposer d'une approche complète mais bien adaptable à la taille de l'entreprise.

Objectifs

Être capable de maîtriser l'approche contrôle interne de la PME pour en faire le diagnostic dans le cadre de l'assistance fournie par les experts-comptables auprès des dirigeants ainsi que dans la mission de commissariat aux comptes.
Savoir mettre en pratique les outils de diagnostic et d'évaluation du Conseil Supérieur pour réaliser la mission par une approche ciblée sur les risques.

Contenu

L'environnement réglementaire et professionnel

- Les référentiels face à l'évolution des obligations :
 - COSO / AMF
 - de SOX à la 8ème Directive Européenne

● L'expert comptable et le commissaire aux comptes face à l'organisation du contrôle interne de la PME :

- Les NEP et leurs conséquences
- Les devoirs et obligations de l'expert comptable et du commissaire aux comptes
- lettre de mission et rapports

EXPERTS
COMPTABLESASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Contrôle interne dans les PME (suite)

L'approche par les risques pour un diagnostic efficace

- **Bien démarrer**
 - un préalable indispensable : l'approche par processus
 - périmètre et matérialité
- **Les outils**
 - méthode d'identification et d'évaluation des risques
 - Communiquer avec la cartographie des risques

Le diagnostic du contrôle interne

- **Evaluer l'environnement du contrôle interne**
 - l'environnement externe
 - la gouvernance et la direction générale
 - l'organisation humaine
 - l'organisation du système d'information
- **Diagnostiquer les processus clés à risques**
 - Méthode de diagnostic du contrôle interne
 - grilles de lectures et de diagnostic

Après le diagnostic, les axes d'amélioration

- **Qui peut faire quoi ?**
- **La mission d'organisation du contrôle interne**
 - Contrôle interne et système d'information
 - Contrôle interne et documentation

Lieu	Marseille	Nice
Dates	21/11/11	28/11/11
Horaires	9 H A 17 H	9 H A 17 H
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur
Christophe GOIRAND
Intervenant ARFEC

Traiter un dossier d'agence immobilière

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Présenter le secteur d'activité et son environnement réglementaire.

Définir le cadre juridique d'exercice de l'activité.

Exposer les règles comptables spécifiques.

Appréhender les spécificités des missions de l'expert comptable et du commissaire aux comptes.

Objectifs

Présentation du secteur d'activité

Organisation et réglementation professionnelle

Conditions d'accès à la profession

Cadre juridique d'exercice de l'activité

La garantie financière

Les règles comptables

- Adaptation du plan comptable professionnel.
- Organisation de la comptabilité d'une agence immobilière.
- Définition des créances acquises.
- La pointe.

Les missions de l'expert comptable

- Missions liées à l'arrêté des comptes.
- Les attestations spécifiques.

Le commissariat aux comptes d'une agence immobilière

- Prise de connaissances : diligences spécifiques.
- Risques spécifiques.
- Contrôle interne.
- Contrôles spécifiques.

Lieu	Brignoles
Dates	11/10/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur

Jean PERIER

Intervenant ARFEC

Développer le chiffre d'affaires et le portefeuille clients du cabinet : 25 actions de marketing opérationnel

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

Les cabinets leaders n'attendent pas l'évolution de leur environnement réglementaire ou concurrentiel pour communiquer dynamiquement. Ce comportement proactif poursuit trois objectifs majeurs : fidéliser la clientèle, lui vendre de nouvelles missions, conquérir de nouveaux clients.

Cette formation propose au cabinet de mener une réflexion stratégique sur son marché et son positionnement, puis de communiquer efficacement, au moyen de 25 actions, sélectionnées pour leur simplicité, leur efficacité, leur coût faible et leur respect d'une déontologie en très forte évolution !

Objectifs

Savoir définir l'offre de service du cabinet et les compétences dédiées.

Savoir packager son offre et définir ses marchés cibles.

Savoir identifier le potentiel de son portefeuille client.

Savoir définir les vecteurs de commercialisation de ses missions.

Savoir identifier les sources et les acteurs de sa prescription.

Savoir identifier les comportements appropriés au développement des missions et du portefeuille client.

Connaître et utiliser les outils de prospection commerciale.

Contenu

La stratégie marketing du cabinet

- Qu'est-ce que le marketing ?
- Comment identifier des besoins ?
- Le cabinet peut-il satisfaire ces besoins ?
- Comment impliquer les collaborateurs ?

La communication opérationnelle du cabinet :

- La réforme du Code de déontologie
- Communiquer : à la portée de tous les cabinets

EXPERTS
COMPTABLESASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Développer le chiffre d'affaires et le portefeuille clients du cabinet : 25 actions de marketing opérationnel (suite)



EXPERTS
COMPTABLES

Les plans d'action

- Le marché, la concurrence, le positionnement du cabinet
- L'offre du cabinet : quelles prestations, à quels prix ?
- L'image du cabinet et le développement de sa notoriété
- La fidélisation ... et la vente aux clients existants
- la conquête de nouveaux clients

Conclusion

- Anticiper un accroissement de la concurrence
- Diffuser une « culture marketing » au sein du cabinet

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Brignoles
Dates	04/11/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur
Stéphane SEGHIÉRI
Intervenant ARFEC

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Evaluation des PME et des TPE

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectifs

Rappeler les concepts généraux en matières d'évaluation
Appréhender le contexte spécifique des différents cas d'évaluation
Permettre d'acquérir une démarche opérationnelle
Revoir les techniques d'évaluation
Présenter des cas pratiques

Contenu

Le cadre de l'évaluation

- Le cadre conceptuel
- Les facteurs juridiques et économiques de l'évaluation
- Les circonstances et le contexte
- Les acteurs de l'évaluation
- Le marché de l'évaluation
- La démarche de l'évaluateur

La mission d'évaluation

- La Méthodologie
- L'acceptation de la mission
- La lettre de mission
- La prise de connaissance générale
- Le diagnostic général
- Le diagnostic financier
- Les techniques d'évaluation
- Le questionnaire de fin de mission
- Le rapport
- Les cas particuliers

EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Evaluation des PME et des TPE (suite)

La pratique de l'évaluation

- Les outils
- L'évaluation d'une entreprise réalisée à l'aide d'un logiciel spécifique
- Des exemples réels d'évaluation (présentation synthétique)

Lieu	Brignoles
Dates	29/11/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur
Jean PERIER
Intervenant ARFEC

Le Développement Durable : Un Champ de nouvelles missions pour l'expert-comptable

EXPERTS
COMPTABLES

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

De nouvelles contraintes environnementales, fiscales, économiques et sociales apparaissent régulièrement et les entreprises sont amenées à s'y adapter de gré ou de force pour assurer la croissance de leur activité et assumer ainsi avec responsabilité leur rôle d'acteur de développement.

Les experts-comptables ont un rôle essentiel à jouer auprès de leurs clients pour les accompagner dans cette démarche. Il s'agit du devoir de Conseil de l'Expert-comptable.

Objectifs

- Connaître les évolutions majeures du contexte global et local de l'activité économique en lien avec le social et l'environnement
- Connaître les nouvelles obligations des entreprises pour prendre en compte les impératifs environnementaux, sociaux et économiques
- Être capable de bâtir un argumentaire à l'attention du dirigeant d'entreprise au-delà du respect de la réglementation en vigueur et mettre en avant les démarches volontaires
- Savoir décrire le cadre d'une démarche stratégique d'une activité en lien avec les impératifs environnementaux, sociaux et économiques et aider l'entreprise à faire un premier état des lieux de la prise en compte des caractéristiques du développement durable dans son activité
- Intégrer le conseil en matière de développement durable dans les missions de l'expert-comptable.

Contenu

Quelques exemples de missions de conseil

- Ingénierie d'accompagnement de la démarche
- Missions de conseil dans le cadre de la mission « comptable »
- Exemples de missions de conseil spécifiques au DD

ASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Le Développement Durable : Un Champ de nouvelles missions pour l'expert-comptable (suite)

EXPERTS
COMPTABLES

La problématique écologique, sociale et économique actuelle

Le développement durable : Qu'est-ce et pour quels enjeux ?

Les outils de gestion de la démarche : Une mission pour l'expert-comptable ?

Le diagnostic développement durable

Le tableau de bord de mesure de la performance

Les missions de l'expert comptable

Élargissement de la mission de base et devoir de conseil

- Actions de sensibilisation ou obligation de conseil ?
- Le DD dans nos missions comptables, fiscales et sociales

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Brignoles
Dates	22/11/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur
Dominique OLLIVIER
Intervenant ARFEC

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Etat des Lieux de la Fiscalité Environnementale



Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectifs

- Connaître les objectifs de la fiscalité environnementale
- Connaître l'ensemble des mécanismes fiscaux de portée environnementale
- Connaître les dernières dispositions fiscales

Contenu

Évolutions de la fiscalité environnementale

Notion de développement durable

- Une fiscalité à vocation budgétaire
- Une fiscalité à vocation environnementale
- Une fiscalité à vocation incitative (modification des comportements)

Fiscalité liée au changement climatique

- réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Réduction des émissions de CO2
- Soutien aux énergies renouvelables

Prévention des risques pour l'environnement

- fiscalité des entreprises et dépollution des sites
- lutte contre les pollutions
- Réduction des déchets
- Fiscalité du patrimoine naturel et biodiversité
- Préservation du patrimoine naturel
- Soutien à la biodiversité et à l'agriculture biologique

Conclusion: la fiscalité du développement durable dans les missions de l'EC ; rappel de la finalité DD

Lieu	Montpellier
Dates	07/12/11
Horaires et Coût	contact : FORMEGA Chantal CROCHAT c.crochat@formega.com Tel : 04 67 20 98 59 Fax : 04 67 20 20 59

Animateur

Raphael PELLAS

Intervenant FORMEGA

EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

La pratique de la loi de sauvegarde : prévention des difficultés des entreprises



Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

Savoir apprécier le cadre des nouvelles missions engendrées par l'évolution législative de la prévention des difficultés des entreprises.

Objectifs

Maîtriser la loi de Sauvegarde réformée par l'Ordonnance du 18 décembre 2008 au travers de cas pratiques.

Connaître les enjeux du dispositif pour le dirigeant et pour l'expert-comptable conseil.

Savoir choisir entre les différentes procédures préventives (Sauvegarde, mandat Ad Hoc, Conciliation).

Savoir préparer les dossiers à présenter au Tribunal de commerce

Contenu

Les enjeux de la prévention

La prévention des difficultés : un souci permanent du dirigeant pour réagir avant cessation des paiements

- Anticipation et diagnostic
- Mise en place et analyse de clignotants
- Les outils du diagnostic et du suivi des mesures prises
- Le rapport de gestion et la prévention
- Le rôle des C.I.P.
- Le choix de la stratégie
- La négociation avec les créanciers et le suivi des accords
- Le rôle de la CCSF
- Les aides conjoncturelles aux entreprises en difficulté du 20 octobre 2010)

EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

La pratique de la loi de sauvegarde : prévention des difficultés des entreprises (suite)



- Mandat ad hoc et conciliation : avantages et inconvénients, choix de la procédure et documents à préparer

- La procédure de sauvegarde et la procédure de sauvegarde accélérée (loi du 20 octobre 2010)

- Le dossier à préparer pour le Tribunal de commerce

- La prévention à l'initiative des tiers

- La convocation au Tribunal de commerce

- Les échecs de la prévention et leurs conséquences

Lieu	Marseille	Nice
Dates	Date à Fixer	Date à Fixer
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 €	248.00 €

Animateur

Intervenant ARFEC

SOMMAIRE

EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

La pratique de la loi de sauvegarde : après la cessation des paiements de l'entreprise



Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

Ce séminaire analyse au travers de cas pratiques le nouveau cadre des procédures collectives dans les cas de cessation des paiements avérés, mis en place par la loi de Sauvegarde actualisée.

Objectifs

Connaître le nouveau cadre des procédures collectives mis en place par la loi de Sauvegarde actualisée.

Connaître les enjeux du dispositif pour le dirigeant et pour l'expert-comptable conseil.

Maîtriser le déroulement des procédures de redressement judiciaire et de liquidation judiciaire pour pouvoir accompagner son client.

Savoir préparer un plan de continuation à soumettre au Tribunal de commerce

Contenu

Les finalités de la loi de Sauvegarde

La cessation des paiements et ses conséquences

- Définition et déclaration
- Impact sur les sanctions possibles pour les dirigeants

Le jugement d'ouverture

- Préparation de l'audience en chambre du conseil
- Fixation de la date de cessation des paiements
- Sort des créanciers et des cautions

Le redressement judiciaire :

- Rappel du déroulement de la procédure
- Elaboration d'un projet de plan de continuation
- Elaboration d'un plan de cession d'entreprise

La pratique de la loi de sauvegarde : après la cessation des paiements de l'entreprise (suite)



La liquidation judiciaire :

- Rappel du déroulement de la procédure
- Cession totale ou partielle de l'entreprise : les documents à préparer

Le nouveau régime des sanctions à l'encontre des dirigeants

L'adaptation de la procédure à l'EIRL

Le renforcement de la responsabilité du conseil

EXPERTS
COMPTABLESASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

Lieu	Marseille	Nice
Dates	Date à Fixer	Date à Fixer
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT	248.00 € HT

Animateur

Intervenant ARFEC

INSCRIPTIONS

Accompagner le pharmacien dans ses décisions financières

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Valeur ajoutée

Au delà des difficultés classiques liées à la comptabilité, la fiscalité,.. la gestion des pharmacies nécessite de bien maîtriser la gestion financière (financement de l'acquisition, financement du fonds de roulement) et l'organisation administrative et informatique.

Cette action apporte aux experts-comptables les connaissances nécessaires et la démarche pour pouvoir accompagner son client pharmacien dans la gestion de son officine.

Objectifs

Maîtriser les problèmes du financement (acquisition, fonds de roulement)

Savoir organiser le fonctionnement administratif

Pouvoir conseiller sur le système informatique

Accompagner le pharmacien dans le choix du mode de fonctionnement (seul, réseau,..)

Savoir mettre en place son dossier

Contenu

Au plan fiscal

- choix du régime IR/IS
- répercutions sur les opportunités ou difficultés lors de la cession

Au plan juridique

- choix de la forme

Au plan social

- Choix du régime du ou des titulaires
- Particularités de la convention collective

EXPERTS
COMPTABLESASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Accompagner le pharmacien dans ses décisions financières (suite)

Au plan économique

- Les différentes catégories d'officines
- Les groupements
- Les produits (para, conseil et médicaments remboursables)
- Le suivi des marges, la réglementation des remises des laboratoires et répartiteurs, la marge dégressive lissée

Lieu	Brignoles
Dates	23/01/12
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	248.00 € HT

Animateur
Christophe GOIRAND
Intervenant ARFEC

Pratique de la paie en agriculture

Vous êtes concernés : Experts comptables et assistants de haut niveau

Objectifs

Maîtriser les règles de paie spécifiques aux salariés du secteur agricole (toutes activités de culture ou élevage, entreprise de travaux agricoles, entreprises de travaux forestiers, paysagistes, coopératives agricoles, CUMA, centres équestres, groupements d'employeurs agricoles)

Connaître les allègements de charges spécifiques au secteur (travailleurs occasionnels notamment)

Etablir les déclarations

- Déclaration Trimestrielle de Main d'Oeuvre (DTMO)
- Bordereau de versement mensuel des cotisations (BVM)
- DADS
-

Contenu

Conditions d'assujettissement aux assurances sociales agricoles (ASA)

Fonctionnement des caisses de mutualité sociale agricole (MSA)

Le Titre Emploi simplifié en agriculture (TESA)

La durée du travail en agriculture (décompte, durées maximales, ...)

La paie des salariés mensualisés, des non mensualisés (saisonniers et intermittents), des saisonniers étrangers, la paie des salariés de groupements d'employeurs agricoles

Pratique de la paie en agriculture (suite)

EXPERTS
COMPTABLES

Le nouveau dispositif travailleur occasionnel

- Qui est concerné par cette mesure?
- Quelles sont ces modalités d'applications?
- Dispositif Travailleurs occasionnels et contrat vendange
- Dispositif Travailleurs occasionnels et jeunes de moins de 26 ans
- Dispositif Travailleurs occasionnels dans les groupements d'employeurs
- Calcul des exonérations et prise en charge des cotisations
- Impact sur le bulletin de salaire et sur les déclarations (DUE, DTMO, TESA,...)

Comprendre et remplir la Déclaration Trimestrielle de Main d'Oeuvre (DTMO), la DAD5...

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Brignoles
Dates	09/01/12
Horaires	9 H A 17 H
Coût	248.00 € HT

Animateur
Sylvie CARRE
Intervenant ARFEC

INSCRIPTIONS

SOMMAIRE



EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

ASSISTANTS DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Les quinze vingt questions fiscales à maîtriser

Public : Assistants de cabinet

Valeur ajoutée

Ce séminaire est conçu à partir des questions fiscales les plus courantes recensées par les professionnels. Il vise à apporter aux participants des réponses fiables sur les principales difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans le domaine fiscal. Les questions abordées concernent plus particulièrement les TPE/PME.

Objectifs

**Connaître les principes fiscaux applicables
Savoir identifier les difficultés d'application des questions fiscales les plus courantes
Maîtriser la réglementation applicable et le formalisme**

Contenu

Les questions suivantes sont traitées :

- **Les récentes modifications apportées à l'impôt sur le revenu :**
 - le foyer fiscal en cas de changement de situation matrimoniale en cours d'année et ses conséquences (rattachement des enfants, solidarité des époux...)
 - le plafonnement global des niches fiscales
 - le rabot de 10 % des niches fiscales
- **La déductibilité des rémunérations et des frais de mission et réception**
- **Les provisions pour créances douteuses**
- **L'inscription à l'actif des immobilisations**
- **La déductibilité des « primes » de fin d'année**
- **L'inscription en provisions ou charges à payer de certaines dépenses**
- **L'obligation déclarative des honoraires et des commissions**
- **Les règles d'imputation fiscale des déficits (IR/IS)**
- **Les régimes fiscaux de l'entreprise individuelle et les conditions d'option (Micro, auto-entrepreneur, RSI, RN)**
- **La création de l'E.I.R.L et ses conséquences fiscales**
- **Comparaison entre l'E.U.R.L. et l'E.I.R.L.**
- **Le régime d'imposition des résultats de cessions d'immobilisations (IR/IS/TVA/DTS ENR.)**
- **Les exonérations des plus-values des petites entreprises : cas de cession, cas de cession à l'occasion du départ à la retraite, transmissions à titre gratuit de l'entreprise, la cession de branches complètes d'activité**

Les quinze vingt questions fiscales à maîtriser (suite)

EXPERTS
COMPTABLES

- Les loueurs en meublé professionnels et non professionnels
- Les plus-values réalisées par les personnes physiques sur la cession de titres de sociétés.
- La fiscalité des revenus mobiliers et l'option pour le prélèvement libératoire
- Les dispositions fiscales relatives aux comptes courants d'associés
- La taxe sur les véhicules de sociétés
- La Contribution économique territoriale (CFE et CVAE)
- La TVA non récupérable (nouvelles modalités de calcul de la TVA déductible chez les assujettis partiels et redevables partiels)
- Le régime simplifié en TVA
- Les acquisitions intra-communautaires
- Les nouvelles règles de territorialité des prestations de services ("Pack TVA")
- L'autoliquidation de la TVA par le client assujetti
- La réforme de la TVA immobilière
- Le régime des sociétés civiles immobilières
- Les règles de détermination et d'imposition des plus-values immobilières en cas de cessions de parts de sociétés
- Le nouveau régime d'exonération des entreprises nouvelles dans les Z.R.R.

(En fonction de l'actualité, certaines questions nouvelles pourront être traitées.)

Lieu	Marseille	Nice
Dates	10 et 11/10/11	24 et 25/10/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00	9 H 00 A 17 H 00
Coût	362.00 € HT	362.00 € HT

Animateur
Jean-Claude HEID
Intervenant ARFEC

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Assurer la mission fiscale dans les associations

Vous êtes concernés : Assistants de cabinet

Programme

Déterminer la situation fiscale de l'association au regard des derniers textes légaux et administratifs.

Mettre en évidence les opportunités de développement de missions dans ce domaine.

Lucrativité et non lucrativité des associations

Les impôts commerciaux

- Imposition à la TVA et exonérations spécifiques
- Impôt sur les sociétés
- Taxe professionnelle

Les activités commerciales et accessoires

Les autres impôts

Lieu	Brignoles
Dates	15/11/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	181.00 € HT

Animateur

Alain ISRAEL

Intervenant ARFEC

Actualisation sociale

Vous êtes concernés : Assistants de cabinet

Objectifs

Actualiser les connaissances en matière de Droit du Travail tant au niveau réglementaire que jurisprudentiel.

Programme

Actualisation réglementaires dans le domaine du droit social

- Licenciements économiques.
- Protection Sociale.
- Directive sur l'égalité de traitement entre Hommes et Femmes.
- Sécurité sociale.
- Durée du travail.
- Retraite, etc...

Actualités jurisprudentielles

- Temps partiel.
- Contrat de travail.
- Clause de non-concurrence.
- Absences répétées.
- Inaptitude-licenciement, etc...

Lieu	Marseille	Aix en Provence	Nice	Toulon
Dates	23/06/11 26/07/11 22/09/11 17/11/11 21/12/11	13/07/11 10/10/11 12/12/11	27/06/11 25/07/11 20/09/11 16/11/11 20/12/11	22/06/11 22/07/11 16/09/11 07/11/11 19/12/11
Horaires	13 h 30 a 17 h 30	9 h a 17 h	13 h 30 a 17 h 30	13 h 30 a 17 h 30
Coût	452.50 € HT	543.00 € HT	452.50 € HT	452.50 € HT

Animateur
Nicole LAFFUE
Intervenant ARFEC

Technique et législation de la paie

Vous êtes concernés : Assistants de cabinet

Connaître et maîtriser

- Les éléments constitutifs de la partie haute du bulletin de salaire
- Les règles de calcul de la paie
- Les éléments sociaux et fiscaux constituant les retenues

Définition

- Notion de salaire en Droit du Travail
 - Caractères généraux
 - Formes de salaire
- Détermination de l'assiette des cotisations
 - Sécurité sociale, assurance chômage, retraite complémentaire

Les éléments constitutifs de la paie

- Salaire de base
- Accessoires du salaire : gratification, ancienneté, avantages en nature, remboursement des frais professionnels
- Heures d'absence, heures supplémentaires

Les charges sociales et fiscales

- Plafonds et tranches
- Cotisations sociales obligatoires, facultatives
- CSG - RDS
- Taxes assises sur les salaires

Paiement du salaire

- Modalités
- Justificatifs du paiement
- Garanties du paiement

Technique et législation de la paie (suite)

Technique

- **Informatisation**
 - Solutions
 - coût
 - interface paie-comptabilité
- **Comptabilisation**
 - Comptabilité (outil d'information)
 - Analyse des comptes utilisés
 - Comptabilisation des opérations

Lieu	Marseille	Nice
Dates	16/11/11	23/11/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	181.00 € HT	181.00 € HT

Animateur
Christiane COMPANYY
Intervenant ARFEC

Actualisation des connaissances en droit des sociétés commerciales

Vous êtes concernés : Assistants de cabinet

Objectifs

Faire le point sur les derniers textes parus et étudier les modalités pratiques d'application.

Déterminé en fonction de l'actualité.

Etudes et commentaires systématiques des textes législatifs parus et des décisions jurisprudentielles intervenues.

Lieu	Brignoles
Dates	11/10/11
Horaires	9 H A 17 H
Coût	181.00 € HT

Animateur
Jean Luc ARMINGOL
Intervenant ARFEC

Création d'entreprise

Public : Assistants de cabinet

Objectifs

- **Connaître le marché de la création.**
- **Etre à même de se positionner sur ce marché.**
- **Savoir construire l'offre technique et commerciale de la mission.**
- **Savoir mettre en place l'organisation au sein du cabinet.**
- **Maîtriser tous les outils de l'OEC et autres réseaux d'accompagnement.**

Contenu

Etat du marché de la création :

- **Les types de créations**
- **Les opportunités de croissance pour les cabinets**
- **Les actions en faveur de la création d'entreprise**
- **Statistiques d'analyses des facteurs de risques**

L'environnement de la création d'entreprise :

- **Les partenaires de la création d'entreprise**
- **Quels sont les réseaux à développer**
- **Ciblage par type de création**
- **Les attentes du marché**
- **Les opportunités / Les risques**
- **Les synergies entre les professionnels de la création d'entreprise**
- **Rappel des règles déontologiques**
- **Responsabilités**

Comment orienter son cabinet :

- **Organisation**
- **Formation**

L'organisation administrative :

- **Structurer son offre**
- **Création de dossiers références / Modèles**
- **Choisir ses outils**
- **Préparer l'après création**

Création d'entreprise (suite)



EXPERTS
COMPTABLES

Les 10 facteurs clefs de réussite des créateurs :

- Le professionnalisme
- L'adéquation homme projet
- Etude du marché
- Besoin de financement
- Etude de rentabilité
- Connaissance du point mort
- Démarche commerciale
- Trouver la structure juridique adaptée
- Suivi de gestion
- Les échanges d'expériences / Les réseaux

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Brignoles
Dates	07/02/12
Horaires	9 H A 17 H
Coût	181.00 € HT

Animateur
Alain ISRAEL
Intervenant ARFEC

INSCRIPTIONS

Réviser un grand livre

Vous êtes concernés : Assistants de cabinet

Valeur ajoutée

Le contrôle des comptes dans le cadre d'une mission de présentation nécessite une méthodologie bien organisée de la révision du grand livre dans la conformité aux normes professionnelles il doit intégrer le contrôle conforme aux nouvelles normes comptables.

Objectifs

Savoir mettre en œuvre une méthodologie de contrôle des comptes dans le respect des normes d'une mission de présentation.

Savoir analyser le grand livre avec un regard critique.

Savoir intégrer les nouvelles règles comptables dans l'approche de contrôle.

Savoir valider les comptes par cycles conformément au programme de travail.

Contenu

Cadre général d'intervention

Les feuilles de travail, le dossier

Le grand livre

- Conception
- Présentation
- Contenu
- Sa place dans le cycle comptable

L'analyse des comptes

- Signification économique et juridique

Réviser un grand livre (suite)

 EXPERTS
COMPTABLES

La recherche des erreurs, des omissions

- Contrôle par cycles
- Détermination de l'ordre logique à respecter
- Pointages, Analyses
- Recoupements internes et externes
- Contrôles de vraisemblance

Les problèmes de séparation des exercices

 ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Marseille	Nice
Dates	25 et 26/10/11	08 et 09/11/11
Horaires	9 h à 17 h 00	9 h à 17 h 00
Coût	362.00 € HT	362.00 € HT

Animateur
Jean Luc ARMINGOL
Intervenant ARFEC

 COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

BNC : Tenue comptable et établissement d'une 2035

Vous êtes concernés : Assistants de cabinet

Objectif

Initiation aux BNC en matière comptable et fiscale

Programme

Définitions des Bénéfices Non Commerciaux

Aspects Comptables

Adhérents d'une A.G.A.

- Professions médicales et para-médicales
- Autres professions

Exemple pratique : tenue mensuelle d'un livre-journal

Règles applicables en matière de TVA

Non adhérent d'une A.G.A.

Aspects fiscaux

Généralités

- Registre des immobilisations
- Cas pratique : établissement d'une 2035

Conclusion

- Conseils pratiques

Lieu	Brignoles
Dates	28/10/11
Horaires	9 H 00 o 17 H 00
Coût	181.00 € HT

Animateur

Philippe DEWEERDT

Intervenant ARFEC

Les associations : règles applicables en matière d'établissement



Vous êtes concernés : Assistants de cabinet

Avoir connaissance des obligations légales et réglementaires auxquelles sont soumises les associations en matière comptable

- Exposé des dernières réponses ministérielles sur la notion de subvention à retenir pour apprécier les seuils au delà desquels une association est tenue d'établir des états financiers ou de nommer un commissaire aux comptes.
- Dépôt en préfecture des comptes.
- Nécessité de constituer une annexe aux états financiers qui soit complète.

Permettre d'établir, réviser ou auditer les comptes des associations, dans le respect du règlement N°99-01 du CRC du 16/02/1999

Les obligations légales et réglementaires

- Flash sur les textes applicables aux associations
- Publicité des comptes annuels

Les nouvelles règles comptables

- Les fonds dédiés
- Les subventions
- Les ressources provenant de la générosité publique
- Le projet associatif

Les règles de présentation des comptes

- Le bilan et le compte de résultat
- L'annexe

Lieu	Brignoles
Dates	24/11/11
Horaires	9 H 00 A 17 H 00
Coût	181.00 € HT

Animateur

Alain ISRAEL

Intervenant ARFEC

La conduite de la mission de présentation

Vous êtes concernés : Assistants de cabinet

Valeur ajoutée

Afin de permettre à nos clients de mieux identifier les missions réalisées en cabinet et de leur garantir sécurité et qualité des prestations effectuées, l'Ordre des Experts-comptables a mis en place un référentiel de normes. La mission de présentation entre dans ce dispositif.

La mission de présentation est une mission d'opinion sur les comptes, permettant à l'expert-comptable d'attester qu'il n'a pas relevé d'élément qui remette en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Le présent séminaire présente la méthodologie à suivre pour conduire une mission de présentation, sûrement, efficacement et dans le respect de la norme.

Objectifs

Connaître le cadre conceptuel relatif aux missions normalisées de l'expert comptable.

Connaître les normes concernant la mission de présentation.

Savoir traiter et présenter un dossier dans le cadre d'une mission de présentation

Contenu

Présentation du cadre conceptuel et des normes générales et spécifiques

- Le cadre conceptuel des missions de l'expert-comptable
- Présentation résumée de la norme de présentation
- Missions de procédures convenues

La conduite de la mission de présentation (suite)



La réalisation du dossier dans le cadre de la mission de présentation

- Les éléments fondamentaux contenus dans la norme de présentation
- Le niveau d'assurance et la formulation de l'opinion
- La distinction entre la mission d'opinion et la mission d'établissement des comptes ; conséquences dans la réalisation et la présentation des travaux
- La mise en œuvre des différentes étapes de la mission

Conclusion

- Recommandations pour une bonne application de ces normes

Lieu	Brignoles
Dates	20/01/12
Horaires	9 H 00 à 17 H 00
Coût	181.00 € HT

Animateur
Christian PIERRE
 Intervenant ARFEC

Faire parler le bilan de la TPE

Vous êtes concernés : Assistants de cabinet

Valeur ajoutée

Présenter les comptes annuels d'une TPE nécessite d'en extraire les éléments clés en termes d'analyse financière et de les présenter de manière claire et pédagogique aux dirigeants en faisant apparaître les équilibres essentiels du bilan, les ratios significatifs du compte de résultat et en faisant comprendre l'évolution de la trésorerie. Faire prendre conscience de l'intérêt renforcé attaché par les tiers à la qualité du bilan des TPE consécutivement à la crise.

Objectifs

**Savoir intéresser le dirigeant d'une TPE à la lecture de ses comptes annuels
Savoir analyser les comptes d'une TPE sous un angle économique et financier
Maîtriser les fondamentaux de l'analyse financière et de gestion
Expliquer les variations de la trésorerie ; haut de bilan et bas de bilan.
Savoir identifier les éléments clés qu'il faut présenter au client
Passer d'un langage de comptable à une vision de conseiller**

Contenu

Introduction

- **Utilité de l'analyse des comptes pour le chef d'entreprise**
- **Organiser la mission**
- **Conséquences de la crise sur l'appréciation par les tiers des comptes des entreprises**

Analyse par les ratios

- **Les soldes intermédiaires de gestion**
- **Les autres ratios**

Analyse par les flux

- **Équilibre financier de l'entreprise**
- **Les tableaux de flux de trésorerie**

Faire parler le bilan de la TPE (suite)

EXPERTS
COMPTABLES

Méthodologie de traitement d'un dossier

- Les points clés du diagnostic

Synthèse et rapport

- Le rapport écrit
- La présentation au client (utilisation de l'informatique)
- mise en oeuvre d'un logiciel de présentation

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Brignoles
Dates	20/10/11
Horaires	09 H 00 à 17 H 00
Coût	181.00 € HT

Animateur
Christiane COMPANY
Intervenant ARFEC

INSCRIPTIONS

Les débitants de tabac, diffuseurs de presse, débits de boissons

Vous êtes concernés : Assistants de cabinet

Ce séminaire outre la présentation du cadre réglementaire de l'exercice de la profession de débitant de tabac, a principalement pour objectif de clarifier :

- La qualification juridique des contrats de distribution et en corollaire les modes de comptabilisation des opérations à adopter, ainsi que les modalités de révision des comptes.
- Les règles fiscales en matière de TVA et de détermination du résultat.

Présentation de la profession

- Comment devenir débitant de tabac ?
- Rémunération et redevance
- Le régime de retraite
- Modernisation et sécurité des débits de tabac
- Les missions fiscales des débitants

Les activités complémentaires

- La distribution de la presse
- Les débits de boissons
- Les ventes de jeux (loto, PMU)
- Les télécartes
- Les titres de transport en commun
- Les ventes annexes (bimbeloterie, confiserie, papeterie, cadeaux, jouets, etc...)

La réglementation et l'organisation professionnelle

L'accès à la profession

Les règles juridiques

- Le statut juridique de l'exploitation
- La nature juridique des contrats de distribution

Les débitants de tabac, diffuseurs de presse, débits de boissons (suite)



EXPERTS
COMPTABLES

Les règles fiscales

- Les recettes taxables à la TVA, la TVA récupérable et la détermination du prorata
- Le régime fiscal des revenus : BNC ou BIC ?

Les règles comptables et la présentation des états de synthèse

- Le plan comptable
- Les particularités comptables, notion de mandat
- La révision des comptes

Les règles sociales

- Les règles sociales applicables au personnel
- Les spécificités du régime social du débitant de tabac (assiette des cotisations)

Synthèse

Lieu	Brignoles
Dates	01/12/11
Horaires	09 H 00 à 17 H 00
Coût	181.00 € HT

Animateur
Jean PERIER
Intervenant ARFEC

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

SOMMAIRE



**EXPERTS
COMPTABLES**

**ASSISTANTS
DE CABINET**

COMMISSAIRES AUX COMPTES

**COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

INSCRIPTIONS

Accueil des nouveaux inscrits

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes

Objectifs :

Accueillir les confrères nouvellement inscrits au sein de la profession.
Favoriser le dialogue entre eux, mais également avec les élus et les magistrats invités à cette formation par les Conseils régionaux.
Répondre aux questions que ces jeunes inscrits se posent et leur présenter les supports opérationnels et techniques mis à leur disposition par l'Institution.
Approfondir certaines implications du code de déontologie et des normes d'exercice professionnel.

Questions traitées :

Organisation de la profession, devoirs et valeurs.
Démarche qualité.
Pratique professionnelle : déontologie et normes d'exercice professionnel.
Responsabilité : principes, couvertures, décisions significatives.
Communication et relation avec l'environnement.

Les participants aiment :

Les échanges entre les nouveaux inscrits.
L'accueil réservé par les CRCC et la présence d'élus.

Lieu	Marseille	Nice
Dates	26 et 27/09/11	19 et 20/09/11
Horaires	9 h 00 à 17 h 00	9 h 00 à 17 h 00
Coût	GRATUIT	GRATUIT

Actuel IFRS 2011

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs :

Permettre aux confrères de maîtriser les nouveautés IFRS en vue des arrêtés de comptes 2011 et d'être en mesure de faire face aux principales difficultés d'application.

Comprendre les enjeux des réformes (actuelles et à venir) en matière de normes internationales.

Faciliter l'acquisition des connaissances par un support pédagogique de qualité :

Fiches de synthèse pour chaque nouveauté, focus sur les difficultés majeures, exemples pratiques tirés des plaquettes financières de groupes cotés.

Diffuser l'actualité doctrinale : avis recommandations et commentaires émanant de l'AMF, de la CNCC et de l'OEC et des organisations internationales.

Questions traitées :

Les nouveautés : normes/interprétations; révisions/amendements.

Points d'attention pour les commissaires aux comptes en 2011

Le projet de refonte du référentiel par l'IASB : 25 nouveaux tests en préparation avec un focus sur :

- projets de normes sur la consolidation (IAS 27 et SIC 12)
- projets de normes sur la présentation des états financiers (IAS 1, IAS 7...)
- IAS 39 sur les instruments financiers
- IAS 37 sur les passifs, fair value measurement, joint ventures...

Les traitements IFRS des nouveautés législatives françaises de l'année 2011

Pré-requis

Les participants doivent avoir une connaissance des principes de base du référentiel IFRS ou, à défaut, avoir préalablement suivi le séminaire "Acquérir une compétence IFRS".

Lieu	Marseille	Nice	Saint Maximin
Dates	20/09/11	27/09/11	04/10/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT

Définir la stratégie d'audit

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Présenter les bénéfices de l'approche par les risques et l'importance de la phase de planification dans cette approche.

Aider les confrères à bien évaluer et qualifier les risques pour définir une stratégie d'audit parfaitement adaptée au contexte de la mission.

Questions traitées

Les enjeux et les clés de succès de la planification de la mission.

Identification et évaluation des risques.

Définition de la stratégie d'audit.

Mise en œuvre et évolution de la stratégie d'audit en cours de réalisation de la mission.

Lieu	Marseille	Nice
Dates	23/09/11	01/12/11
Horaires	9 h 00 à 17 h 00	9 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT

L'audit d'une "PE" en 40 heures :

Les apports de la NEP 910 et du Pack PE

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

En suivant la vie d'une petite entité, cette formation permettra aux confrères de :
Savoir appliquer la NEP "PE" en tirant parti des spécificités de la petite entreprise :
le rôle du dirigeant, la présence de l'expert-comptable.

Définir les phases essentielles de l'audit d'une petite entreprise, procéder à l'analyse des risques et identifier des diligences qui y répondent

Recentrer les travaux du commissaire aux comptes sur des techniques propres à l'audit.

Questions traitées

Maintien des fondements de la mission d'audit, grâce à la mise en oeuvre essentielle du jugement professionnel.

Prise en compte du rôle "clé" du dirigeant dans l'analyse des risques de la petite entreprise, en particulier par son apport dans le contrôle interne.

Utilisation des travaux de l'expert-comptable en tant qu'éléments collectés à l'appui des conclusions du commissaire aux comptes.

Développement de thèmes spécifiques sur des zones à risques ou des diligences particulières du commissaire aux comptes.

Mise en place d'une communication utile et valorisante avec le dirigeant

Pré-requis

Connaissance des NEP et plus particulièrement de la NEP 910, dite "NEP PE" applicable aux SAS, SARL, SNC, SCs ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils suivant : Me de CA, 1,55 Me total bilan et 50 salariés

Lieu	Saint Maximin	Marseille	Nice
Dates	26/09/11	17/11/11	06/02/12
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation a pour objectif de sensibiliser les commissaires aux comptes aux pratiques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et de leur apporter :

Une connaissance de leurs obligations légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Une appréhension des risques auxquels ils s'exposent en cas de non-respect de ces obligations.

Une approche pratique leur permettant de mettre en oeuvre différents aspects du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au cours du séminaire.

Questions traitées

Périmètre et risques encourus par les commissaires aux comptes en matière de blanchiment.

Notions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Les obligations des commissaires aux comptes (vigilance, déclaration et autres...).

Les contrôles et droits de communication (Tracfin et instances professionnelles)

Pré-requis

Il peut être utile d'avoir lu au préalable les textes applicables en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (essentiellement ordonnance du 30/01/2009, décret du 16/07/2009, décret et arrêté du 02/09/2009 et NEP et Obligations du commissaire aux comptes relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme)

Lieu	Saint Maximin	Ajaccio	Bastia	Marseille	Nice
Dates	28/09/11	07/11/11	05/12/11	15/12/11	16/12/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	300.00 € HT	300.00 € HT	300.00 € HT	300.00 € HT	300.00 € HT

Atelier CNCC NÉGOCE DE DÉTAIL : L'analyse des risques dans le secteur du négoce de détail



Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Travailler, sous forme interactive, sur une analyse pragmatique des risques inhérents propres au secteur du NÉGOCE DE DÉTAIL, les mesures de contrôle interne possibles pour maîtriser ces risques et les diligences à mettre en oeuvre par le commissaire aux comptes.

Comprendre les principes de l'approche par les risques et démontrer le lien nécessaire entre l'évaluation des risques et les diligences du commissaire aux comptes qui doivent y répondre.

Associer une stratégie de communication avec le dirigeant, pour valoriser la mission du commissaire aux comptes.

Proposer un outil innovant permettant l'élaboration et la formalisation d'une démarche sectorielle adaptée, en cohérence avec les outils du PACK PE V2.

Questions Traitées

Analyse stratégique des risques inhérents au secteur du NÉGOCE DE DÉTAIL.

Réflexion sur la communication à mettre en oeuvre avec le dirigeant, afin de réaliser efficacement cette analyse.

Examen des contrôles internes souhaitables, éventuellement mis en place par l'entité auditée.

Atelier CNCC NÉGOCE DE DÉTAIL :

L'analyse des risques dans le secteur du négoce de détail (suite)



EXPERTS
COMPTABLES

Élaboration interactive des programmes de travail du commissaire aux comptes, résultant de l'analyse des risques.

Jonction avec la grille matricielle d'analyse des risques du PACK PE V2.

Pré-requis et informations particulières

Dès inscription, un questionnaire sera transmis au participant par la CRCC ou l'IRF organisateur.

Les participants doivent impérativement se munir de leur ordinateur portable.

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Marseille	Nice	Saint Maximin
Dates	29/09/11	17/11/11	05/12/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	375.00 € HT	375.00 € HT	375.00 € HT

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Arrêté des comptes 2011 : Aspects comptables, fiscaux et d'audit

Vous êtes concernés Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs du séminaire

Informers les confrères des nouveaux textes et éléments de doctrine ayant une incidence sur les arrêtés de comptes 2009.

Appréhender l'impact de ces nouveaux textes pour la certification des comptes en illustrant et explicitant les difficultés pratiques rencontrées par les confrères au cours de l'année 2010.

Aider les confrères à anticiper toutes ces questions dans leur planification.

Questions traitées

L'actualité comptable et fiscale pour chacun des grands cycles d'audit :

Quelles nouveautés ?

Quelles incidences ?

Comment les appliquer ?

Panorama de l'actualité comptable et fiscale concernant des secteurs spécifiques ou des opérations particulières (associations, fusion, consolidation...)

L'information financière : les nouvelles obligations en matière d'annexe et de rapport de gestion

Le point sur...

La crise économique : impact sur l'arrêté des comptes et l'audit.

EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Arrêté des comptes 2011 : Aspects comptables, fiscaux et d'audit (suite)



EXPERTS
COMPTABLES

Edition spéciale

- Soucieux de conférer à cette formation toute sa pertinence, un module de mise à jour traitant de la toute dernière actualité 2010 (arrêtée au 15 décembre) sera intégré au séminaire et mis à disposition de toutes les personnes y ayant participé

Le plus

L'Edition spéciale : soucieux de conférer à cette formation toute sa pertinence, un module de mise à jour sera intégré au séminaire en cours de campagne et mis à disposition de toutes les personnes qui y auront participé antérieurement sur simple demande à formuler auprès de la CRCC organisatrice ou à CNCC Formation.

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Marseille	Nice	Saint Maximin
Dates	30/09/11	19/10/11	26/10/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Audit 1 : Assistant débutant

Vous êtes concernés

Assistants débutants, Stagiaires commissaires aux comptes (1re année), Stagiaires Experts-comptables (1re année)

Objectifs

Présenter la mission du commissaire aux comptes.

Analyser les différentes étapes de la démarche d'audit et présenter la méthodologie applicable.

Préparer les collaborateurs à la mise en œuvre opérationnelle des techniques de contrôle sur les cycles dont ils sont généralement en charge.

Questions traitées

L'environnement du commissariat aux comptes et la mission légale de certification.

La démarche d'audit, l'organisation des missions et la documentation des travaux.

Les caractéristiques générales du contrôle interne et son utilité pour l'audit.

Les procédures d'audit à mettre en œuvre.

Le contrôle des cycles ventes-clients, trésorerie, achats-fournisseurs, paie-personnel.

Les vérifications spécifiques et les travaux de fin de mission.

Lieu	Saint Maximin
Dates	05, 06 et 07/10/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00
Coût	600.00 € HT

Conquérir le marché de la certification des comptes des organisations syndicales et professionnelles



Vous êtes concernés Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

EXPERTS
COMPTABLES

Objectifs

Cerner, par une approche marketing, dans le respect des règles du code de déontologie, le potentiel des entités visées par les obligations d'établissement, de certification et de publication des comptes annuels.

Connaître la diversité des organisations à travers leur statut juridique et les spécificités réglementaires, législatives et organisationnelles qui en découlent en référence et par comparaison avec le statut associatif.

Constituer une base de prise de connaissance du « secteur syndical » directement utilisable dans le dossier permanent.

Mettre en oeuvre l'approche par les risques.

Travailler sur un cadre de rédaction d'un plan de mission, par nature juridique et par taille de l'organisation contrôlée, renvoyant à une annexe détaillée des points de spécificités.

Connaître les interventions du commissaire aux comptes et les particularités en cas d'entités contrôlées.

Disposer d'un observatoire de comptes et rapports disponibles en faisant le point sur les informations spécifiques figurant dans l'annexe et les justifications des appréciations.

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Conquérir le marché de la certification des comptes des organisations syndicales et professionnelles (suite)



Questions Traitées

Quantification des mandats par catégorie de territoires en fonction des natures d'entités (syndicats et associations professionnels, unions de syndicats, associations de salariés ou d'employeurs) et des différents statuts juridiques ; propositions d'analyse et de pénétration du marché.

Prise de connaissance de l'environnement de contrôle ; particularités organisationnelles, juridiques, économiques, sociales, comptables et fiscales.

Identification et évaluation du risque d'anomalies significatives : risques inhérents au secteur.

Points spécifiques de la démarche d'audit.

Lieu	Nice	Marseille	Saint Maximin
Dates	05/10/11	20/10/11	28/10/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	300.00 € HT	300.00 € HT	300.00 € HT

Conduire efficacement ses réunions

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Le commissaire aux comptes consacre un temps important aux réunions; Or, bon nombre d'entre elles ne sont pas véritablement préparées, durent trop longtemps, sont peu efficaces et ne sont qu'insuffisamment suivies d'effet. Elles deviennent alors coûteuses et contre-productives.

La mise en pratique de quelques règles et méthodes simples, permet de faire de chaque réunion, une séance de travail productive où chacun peut jouer pleinement le rôle que l'on attend de lui.

Objectifs

Découvrir les méthodes et les outils pour organiser, animer et conduire, dans le respect d'un timing, toutes formes de réunions, de manière efficace.

Questions traitées

Préparer la réunion

Conduire la réunion

Outils et techniques

L'après réunion

Le plus

Les simulations et mises en situation, suivies de débriefings

Lieu	Marseille	Nice	Saint Maximin
Dates	06/10/11	24/10/11	25/10/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT

Actuel 2011

Vous êtes concernés Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Le séminaire Actuel fait le point chaque année sur toutes les nouveautés concernant l'exercice des missions de commissariat aux comptes.

Action de formation de référence de la Compagnie nationale, ce séminaire permet aux professionnels d'anticiper les implications de l'actualité sur les diligences à mettre en œuvre, la documentation des travaux, les rapports et communications du commissaire aux comptes

Questions traitées

Les évolutions nationales et internationales de l'audit et du commissariat aux comptes.
Le contrôle de qualité professionnel : les enseignements à tirer des résultats de la dernière campagne de contrôle.

La déontologie des commissaires aux comptes : éclairage donné par les avis les plus récents du H3C et les positions de la commission d'éthique professionnelle de la CNCC.

La conduite des missions : les nouveaux textes, les normes d'exercice professionnel relatives aux diligences directement liées à la mission, l'analyse des réponses aux questions posées par les confrères.

Les principales nouveautés et bonnes pratiques en matière de rapports.

La responsabilité professionnelle

Le plus

Séminaire "incontournable" de Campus Compagnie et plébiscité comme tel par les participants qui saluent sa qualité et la richesse des échanges qu'il suscite.

Lieu	Marseille	Aix en Provence	Nice	Toulon	Saint Maximin	Ajaccio	Bastia
Dates	14/11/11 09/12/11 13/01/12 03/02/12 24/02/12	07/11/11	10/10/11 21/11/11 06/01/12 27/01/12 17/02/12	02/11/11	17/10/11 28/11/11 20/01/12 10/02/12 02/03/12	07/10/11	10/11/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT

Les Ateliers de la CNCC

L'analyse des risques dans le secteur du BTP

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

**Un nouveau concept de formation :
Les ateliers de la CNCC**

Une démarche interactive où les échanges entre professionnels connaissant bien le secteur, sont essentiels.

L'utilisation d'un outil innovant permettant tout à la fois d'analyser, de formaliser et de communiquer.

Une application à un dossier réel du cabinet.

Objectifs

Travailler, sous forme interactive, sur une analyse pragmatique des risques inhérents propres au secteur du BTP, les mesures du contrôle interne possibles pour maîtriser ces risques, et les diligences à mettre en oeuvre par le commissaire aux comptes.

Comprendre les principes de l'approche par les risques et démontrer le lien nécessaire entre l'évaluation des risques et les diligences du commissaire aux comptes qui doivent y répondre.

Associer une stratégie de communication avec le dirigeant, pour valoriser la mission du commissaire aux comptes.

Proposer un outil innovant permettant l'élaboration et la formalisation d'une démarche sectorielle adaptée, en cohérence avec les outils du PACK PE V2.

Questions traitées

Analyser stratégiquement des risques inhérents au secteur du BTP.

Réflexion sur la communication à mettre en oeuvre avec les dirigeants, afin de réaliser efficacement cette analyse.

Les Ateliers de la CNCC

L'analyse des risques dans le secteur du BTP

(suite)



EXPERTS
COMPTABLES

Examen des contrôles internes souhaitables, éventuellement mis en place par l'entité auditée.

Elaboration des programmes de travail du commissaire aux comptes, résultant de l'analyse des risques.

Jonction avec la grille matricielle d'analyse des risques du PACK PE V2.

Pré-requis et informations particulières

Des inscriptions, un questionnaire sera transmis au participant par l'ARFEC
Les participants doivent impérativement se munir de leur ordinateur portable

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Lieu	Saint Maximin	Nice	Marseille
Dates	21/10/11	27/10/11	29/11/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	375.00 € HT	375.00 € HT	375.00 € HT

INSCRIPTIONS

Manager ses collaborateurs

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Quelle que soit la taille de leurs cabinet, les commissaires aux comptes interviennent toujours en équipe.

Cette organisation qui sécurise la mission et améliore la qualité des travaux, favorise en outre la transmission des connaissances, préalable indispensable à l'évolution professionnelle des collaborateurs.

Cette formation donnera aux participants les méthodes et outils permettant d'encadrer leurs équipes et de piloter leurs missions.

Une mise en perspective de cette formation avec les éléments pris en compte dans les nouveaux questionnaires de contrôle de qualité sera assurée concernant les questions d'évaluation et de supervision des collaborateurs.

Questions traitées

Qu'est-ce que la délégation ? A qui et comment déléguer ? Qu'est-qui ne peut l'être ?

Comment évaluer et faire progresser individuellement et collectivement ? Identifier les facteurs de développement de l'autonomie et de la responsabilité

Créer des situations propices à l'apprentissage individuel ou collectif et à la capitalisation des connaissances

Mettre en oeuvre un bon système d'évaluation

Comment motiver ? Efficacité et limites des moyens de gratification et de sanction

Prendre appui sur d'autres leviers : reconnaissance; intérêt des missions

Le plus

Des simulations et ateliers suivis de débriefings.

Lieu	Marseille	Nice	Saint Maximin
Dates	03/11/11	08/11/11	15/11/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT

Nouveauté : Atelier CNCC PRODUCTION INDUSTRIELLE : L'analyse des risques dans le secteur de la production industrielle



Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Travailler, sous forme interactive, sur une analyse pragmatique des risques inhérents propres au secteur de la PRODUCTION INDUSTRIELLE, les mesures de contrôle interne possibles pour maîtriser ces risques, et les diligences à mettre en oeuvre par le commissaire aux comptes.

Comprendre les principes de l'approche par les risques et démontrer le lien nécessaire entre l'évaluation des risques et les diligences du commissaire aux comptes qui doivent y répondre.

Associer une stratégie de communication avec le dirigeant, pour valoriser la mission du commissaire aux comptes.

Proposer un outil innovant permettant l'élaboration et la formalisation d'une démarche sectorielle adaptée, en cohérence avec les outils du PACK PE V2.

Questions Traitées

Analyse stratégique des risques inhérents au secteur de la PRODUCTION INDUSTRIELLE.

Réflexion sur la communication à mettre en oeuvre avec le dirigeant, afin de réaliser efficacement cette analyse.

Examen des contrôles internes souhaitables, éventuellement mis en place par l'entité audité.

EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Nouveauté : Atelier CNCC PRODUCTION INDUSTRIELLE : L'analyse des risques dans le secteur de la production industrielle

Élaboration des programmes de travail du commissaire aux comptes, résultant de l'analyse des risques.

Jonction avec la grille matricielle d'analyse des risques du PACK PE V2.

Pré-requis et informations particulières

Dès l'inscription, un questionnaire sera transmis au participant par la CRCC ou l'IRF organisateur.

Les participants doivent impérativement se munir de leur ordinateur portable.

Lieu	Marseille	Nice	Saint Maximin
Dates	24/10/11	09/11/11	16/11/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	375.00 € HT	375.00 € HT	375.00 € HT

EXPERTS
COMPTABLES

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Atelier CNCC SERVICES : L'analyse des risques dans le secteur des services

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Travailler, sous forme interactive, sur une analyse pragmatique des risques inhérents propres au secteur des SERVICES, les mesures de contrôle interne possibles pour maîtriser ces risques et les diligences à mettre en oeuvre par le commissaire aux comptes.

Comprendre les principes de l'approche par les risques et démontrer le lien nécessaire entre l'évaluation des risques et les diligences du commissaire aux comptes qui doivent y répondre.

Associer une stratégie de communication avec le dirigeant, pour valoriser la mission du commissaire aux comptes.

Proposer un outil innovant permettant l'élaboration et la formalisation d'une démarche sectorielle adaptée, en cohérence avec les outils du PACK PE V2.

Questions traitées

Analyse stratégique des risques inhérents au secteur des SERVICES.

Réflexion sur la communication à mettre en oeuvre avec le dirigeant, afin de réaliser efficacement cette analyse.

Examen des contrôles internes souhaitables, éventuellement mis en place par l'entité audité.

Les Ateliers de la CNCC

L'analyse des risques dans le secteur des SERVICES (suite)

Elaboration interactive des programmes de travail du commissaire aux comptes, résultant de l'analyse des risques.

Jonction avec la grille matricielle d'analyse des risques du PACK PE V2.

EXPERTS
COMPTABLES

Pré-requis et informations particulières

Dès inscription, un questionnaire sera transmis au participant par la CRCC ou l'IRF organisateur.

Les participants doivent impérativement se munir de leur ordinateur portable.

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Marseille	Nice	Saint Maximin
Dates	18/11/11	06/12/11	12/12/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	375.00 € HT	375.00 € HT	375.00 € HT

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Audit 2 : Seniors

Vous êtes concernés Assistants confirmés / Stagiaires commissaires aux comptes (2ème année) / Stagiaires experts-comptables (2ème année)

Objectifs

- Mettre en œuvre avec efficacité la démarche d'audit dans une mission de commissariat aux comptes.
- Maîtriser les techniques d'appréciation du contrôle interne et savoir définir les procédures d'audit appropriées.
- Améliorer la formalisation des travaux et la documentation du dossier.
- Rédiger des conclusions et des notes de synthèse pertinentes.

Questions traitées

- Le rôle de l'assistant confirmé.
- Les normes d'exercice professionnel, la démarche d'audit et l'organisation des missions.
- La prise de connaissance de l'entité et l'évaluation des risques
- La prise en compte de l'environnement informatique.
- Les techniques d'appréciation du contrôle interne.
- Les procédures d'audit et les contrôles à réaliser face aux difficultés comptables.
- Le contrôle des cycles stocks, immobilisations, capitaux propres et provisions.
- Difficultés techniques des vérifications spécifiques
- Les travaux de fin de mission.

Pré-requis

Les participants sont invités à se munir, en faisant la demande auprès de leur maître de stage, du CD-Rom « La documentation du commissaire aux comptes ». Il est recommandé aux participants d'avoir suivi au préalable "Assistants débutants"

Lieu	Saint Maximin
Dates	21,22 et 23/11/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00
Coût	600.00 € HT

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Appliquer la demande d'audit au cycle social
Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives du cycle social
Donner les clés de l'évaluation du risque
Définir les contrôles à mettre en œuvre afin de répondre à l'évaluation du risque

Questions traitées

Les étapes de la démarche d'audit du cycle social
Les difficultés techniques et les connaissances de base à maîtriser
La prise en considération de la possibilité de fraude
Le système d'information du cycle social et les éléments du contrôle interne
L'évaluation du risque d'anomalies significatives et la définition des procédures d'audit à mettre en œuvre.
Les liens avec le plan de mission et le programme de travail
La réalisation des tests de procédure et des contrôles de substance
Les vérifications spécifiques du cycle social
La synthèse des difficultés rencontrées

Lieu	Marseille	Nice	Saint Maximin
Dates	22/11/11	30/11/11	07/12/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT

Le commissariat aux comptes dans la SAS

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Analyser les particularités juridiques de la SAS.

Maîtriser la démarche d'audit du commissaire aux comptes dans la SAS.

Développer les interventions spécifiques à la SAS.

Questions Traitées

Particularités juridiques de la SAS et de la SASU.

Mission d'audit dans la SAS (nomination, règles et normes applicables).

Importance des statuts dans l'évaluation des risques.

Arrêté et approbation des comptes.

Vérifications spécifiques : conventions réglementées, égalité entre associés, rapport de gestion.

Transformation des sociétés en SAS et des SAS en une autre forme de société.

Procédure d'alerte : particularités dans la SAS.

Lieu	Marseille	Nice	Saint Maximin
Dates	23/11/11	08/12/11	11/01/12
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Face aux nombreuses demandes qui leur sont faites de « certifier », « attester » ou « viser » telle ou telle information, ce séminaire doit permettre aux commissaires aux comptes de :

- Savoir répondre aux demandes dans le respect des normes d'exercice professionnel et du Code de déontologie.
- Connaître et bien comprendre la « DDL Attestation » en termes de champ d'application, de conditions d'acceptation, de travaux à mettre en oeuvre et de contenu et forme de l'attestation délivrée.

Questions Traitées

Les caractéristiques des demandes d'attestation , de visa et de certification

La nature des informations qu'il est possible d'attester.

La distinction entre les missions d'attestations et les missions d'audit ou d'examen limité réalisées dans un cadre conventionnel ; le lien avec le niveau d'assurance requis.

Les règles applicables en cas de co-commissariat aux comptes.

Le respect des dispositions du Code de déontologie et des règles de secret professionnel.

L'établissement de la lettre de mission.

Les travaux à mettre en oeuvre et les déclarations écrites de la direction.

La rédaction et la communication de l'attestation

Lieu	Saint Maximin
Dates	10/11/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT

La gestion des conflits

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Ce séminaire a pour objectif de permettre aux confrères de :
Prévenir et gérer les conflits entre personnes et groupes.
Reconnaître les signes avant-coureurs.
Désamorcer les conflits de formes.
Traiter méthodologiquement les conflits de fond.

Questions Traitées

Les différents types de conflits.
Stratégies de gestion.
Les désaccords.
Les « non-dits ».
Bien engager une relation.
Les différents types de messages et de transactions.
Modes et canaux de communication.
Attitudes face à certains profils.
L'écoute active.
Les signes de reconnaissance.

Thèmes des exercices pratiques

Faire face à un comportement difficile en tête-à-tête.
Mener un entretien individuel de « recadrage ».
S'affirmer sans agresser.
Désamorcer les conflits en groupe.

Lieu	Saint Maximin
Dates	24 et 25/11/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00
Coût	800.00 € HT

Établir le rapport spécial

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Ce séminaire a pour objectif de permettre aux commissaires aux comptes de parfaitement maîtriser cet aspect de la mission, de connaître les risques encourus en matière de responsabilité et de bien organiser les travaux dans toutes les entités soumises à la procédure d'approbation des conventions.

Questions Traitées

Différents types de conventions :

- Conventions interdites : savoir les repérer.
- Conventions réglementées.
- Conventions libres.
- Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs.
- Conventions dans les groupes.

Obligations des entités et interventions du commissaire aux comptes :

- Procédure des conventions réglementées.
- Conséquences des conventions régulières et irrégulières.

Rédaction, communication et enjeux du rapport spécial.

Lieu	Marseille	Nice	Saint Maximin
Dates	25/11/11	28/02/12	23/03/12
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT

Audit 3 : Managers

Vous êtes concernés : Managers, Chefs de missions, Stagiaires commissaires aux comptes (3e année), Stagiaires experts-comptables (3e année).

Objectif

**Conduire et manager efficacement la mission dans le respect des NEP. Maîtriser l'évaluation des risques et la planification de la mission.
Savoir réaliser la synthèse de la mission et établir les rapports.**

Questions Traitées

**Le commissariat aux comptes dans la profession comptable libérale.
La déontologie, les normes d'exercice professionnel et la responsabilité du commissaire aux comptes.
Les objectifs de l'audit et la démarche du commissaire aux comptes.
L'acceptation de la mission et l'établissement de la lettre de mission.
La gestion de la mission par le Manager.
La prise de connaissance et l'évaluation du risque d'anomalies significatives.
Le seuil de signification et les procédures analytiques.
Le plan de mission et le programme de travail.
La spécificité des contrôles en milieu informatisé.
Les difficultés particulières du contrôle des comptes.
Les particularités des travaux de fin de mission.
La communication aux dirigeants et l'établissement des rapports.
La révélation des faits délictueux et la déclaration de soupçons.
La procédure d'alerte.**

Pré-requis

**Disposer du CD-Rom « La documentation du commissaire aux comptes » en faisant la demande auprès de leur maître de stage.
Il est nécessaire d'avoir suivi au préalable les séminaires « Audit 1 : Assistants débutants » et « Audit 2 : Séniors ».**

Lieu	Saint Maximin
Dates	07, 08 et 09/12/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00
Coût	600.00 € HT

Évaluation des actifs

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Connaître l'origine des textes – IAS 16, 36 et 38 – pour mieux comprendre le changement de la réglementation française.

Distinguer ce qui est obligatoire et optionnel dans les nouveaux textes sociaux et consolidés.

Présenter les différences subsistant entre le traitement comptable et fiscal et entre comptes sociaux, consolidés et IFRS.

Faire le point des retours d'expérience après deux années d'application.

Questions Traitées

L'évaluation du coût d'entrée des immobilisations et des stocks.

L'approche par composants.

L'amortissement des actifs.

La dépréciation des actifs.

Les décisions post 1re application.

Les conséquences fiscales.

Pré-Requis

Se munir d'une calculatrice.

Lieu	Marseille	Nice	Saint Maximin
Dates	13/12/11	10/01/12	26/01/12
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT

Le commissariat aux apports ou à la fusion : nouveaux savoir et savoir-faire

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Appréhender les difficultés inhérentes au commissariat aux apports, à la fusion ou à la scission.

Distinguer les missions du commissaire aux apports et du commissaire à la fusion.

Maîtriser la notion d'avantages particuliers.

Mettre en oeuvre la démarche prévue dans les deux avis techniques de la CNCC sur le commissariat aux apports et sur le commissariat à la fusion parus en décembre 2010, mis à jour en 2011 et remplaçant les anciennes normes 7-101 et 7-102, ainsi que par la note d'information CNCC de 2011 qui remplace le précédent guide d'application de 2002 « Commissariat aux apports et à la fusion ».

Rédiger des rapports en conformité avec les obligations légales et la doctrine de la CNCC à l'aide d'exemples et de cas pratiques.

Questions Traitées

Le contexte juridique des opérations d'apport et de fusion (typologie des opérations, entités concernées, calendrier, contenu du projet de traité, différence entre date d'effet et date de réalisation, informations légales, étude du cas particulier des fusions transfrontalières et des apports partiels d'actifs, causes de nullité, relations avec l'AMF, relations avec les tribunaux de commerce, problématique de l'article L. 228-101 du Code de commerce).

Les modalités financières des opérations d'apport et de fusion (détermination des valeurs d'apport sur la base du règlement CRC n° 2004-01 et des règlements subséquents, détermination du rapport d'échange).

Les aspects comptables et fiscaux liés aux opérations d'apport et de fusion (traitement des boni et mali de fusion, impôt sur les sociétés, droits d'enregistrement).

EXPERTS
COMPTABLESASSISTANTS
DE CABINETCOMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Le commissariat aux apports ou à la fusion : nouveaux savoir et savoir-faire (suite)



EXPERTS
COMPTABLES

L'intervention du commissaire aux apports (désignation, acceptation de la mission, diligences et rapport).

L'intervention du commissaire à la fusion ou à la scission (désignation, acceptation de la mission, diligences et rapport).

La responsabilité du commissaire aux apports, à la fusion ou à la scission.

ASSISTANTS
DE CABINET

Lieu	Saint Maximin
Dates	14 et 15/12/11
Horaires	09 h 00 à 17 h 00
Coût	600.00 € HT

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Savoir mettre en oeuvre la NEP 240 « Prise en considération de la possibilité de fraudes lors de l'audit des comptes » :

- Comprendre le concept de fraude dans le cadre de l'audit.
- Apprendre à définir les procédures d'audit pertinentes en réponse à un risque de fraude.

Savoir adopter un comportement approprié et procéder aux obligations déclaratives dans les situations de fraude avérée.

Questions Traitées

La NEP 240 : rappel des notions clés et des obligations du commissaire aux comptes. La démarche d'évaluation du risque de fraude.

La réponse du commissaire aux comptes en présence d'un risque de fraude.

Cas de fraude avérée : le comportement du commissaire aux comptes.

Obligations déclaratives en cas de soupçon de blanchiment.

Illustration par de nombreux exemples et mises en situation.

Pré-requis

Expérience de la conduite d'un audit.

Lieu	Saint Maximin
Dates	09/01/12
Horaires	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT

L'environnement et les spécificités des Associations, Fondations et Fonds de dotation



Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Découvrir ou revoir les particularités générales du secteur ainsi que les obligations et spécificités comptables.

Décrire les vérifications spécifiques légales du commissaire aux comptes appliquées à ce secteur d'activité.

Connaître les autres interventions prévues par la loi ou les règlements.

Connaître les relais et appuis sur lesquels les commissaires aux comptes peuvent compter pour réaliser ses missions.

Questions Traitées

Particularités du secteur des associations, fondations et fonds de dotation.

Obligations et spécificités comptables.

Vérifications spécifiques et autres interventions prévues par la loi et les règlements.

Lieu	Nice	Marseille	Saint Maximin
Dates	16/01/12	23/01/12	30/01/12
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT

Le commissaire aux comptes de l'entreprise en difficulté

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Identifier les difficultés auxquelles peuvent être confrontées certaines entreprises.

Positionner la mission du commissaire aux comptes dans les différentes situations possibles.

Proposer des réponses concrètes aux problèmes particuliers auxquels le commissaire aux comptes peut être confronté.

QUESTIONS TRAITÉES

Comment le commissaire aux comptes peut-il identifier les situations révélatrices de difficultés pour l'entreprise ?

Comment le commissaire aux comptes doit-il réagir face à ces difficultés ?

Quelles sont les procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises ?

Quelles sont les incidences des difficultés et des procédures engagées sur la mission du commissaire aux comptes ?

Quelles sont les responsabilités et sanctions liées aux entreprises en difficulté ?

Lieu	Saint Maximin
Dates	24/01/12
Horaires	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT

Excel : un outil de contrôle pour le commissaire aux comptes

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Donner aux participants les connaissances suffisantes pour réaliser les principaux contrôles d'audit à partir des fichiers des entités contrôlées, exportés au format Excel.

Questions Traitées

Les travaux préparatoires :

- les principaux raccourcis,
- les contrôles d'intégrité et de cohérence des fichiers récupérés des clients,
- la documentation des contrôles réalisés,
- la génération automatique de statistiques concernant les données.

La recherche d'anomalies :

- le contrôle des formules sur les fichiers Excel,
- les principaux retraitements pour rendre le fichier exploitable (suppression de caractères spéciaux, gestion des dates, extraction de la classe d'un compte...),
- les fonctions de tris et de filtres appliquées aux cycles stocks, achats, ventes, trésorerie, immobilisations...,
- la recherche de doublons (références en stock...), de ruptures de séquence (numéros de factures de ventes...),
- la sélection aléatoire d'un échantillon : élément d'imprévisibilité (NEP 240),
- la recherche de sommes rondes (multiples de 100, de 1 000...),
- les comparaisons de fichiers stocks N N – 1, balances N N – 1...,
- l'utilisation des tableaux croisés dynamiques (travaux à partir de fichiers stock et comptabilité).

L'automatisation de tâches :

- quelques exemples de macro-commandes.

La gestion des hypothèses :

- la valeur cible,
- les scénarios.

Excel : un outil de contrôle pour le commissaire aux comptes (suite)



EXPERTS
COMPTABLES

Pré-requis

Une connaissance de base du fonctionnement du tableur Excel est nécessaire.

Nouveautés

De nouveaux exercices et de nouvelles vidéos ont été ajoutés.

Informations particulières

Ce séminaire est animé à partir des versions 2003 et 2007 d'Excel.

Des vidéos sont fournies pour revoir individuellement les principaux points.

Il est indispensable de se munir de son ordinateur portable.

L'emploi de la souris externe est vivement recommandé.

ASSISTANTS
DE CABINET

COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Lieu	Saint Maximin
Dates	01/02/12
Horaires	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT

INSCRIPTIONS

Vérifications et informations spécifiques

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Présenter les obligations légales et professionnelles liées aux vérifications et informations spécifiques en accord avec les normes d'exercice professionnel et plus particulièrement celle afférente au rapport de gestion.

Proposer une méthodologie permettant d'organiser et de mettre en oeuvre les diligences requises.

Aider les consoeurs et confrères et les collaborateurs à résoudre les principales difficultés rencontrées lors de leurs contrôles.

Questions Traitées

Obligations ayant une portée générale.

Autres vérifications et informations spécifiques :

- Documents adressés aux actionnaires.
- Égalité entre les actionnaires et actions détenues par les administrateurs.
- Attestation des personnes les mieux rémunérées.
- Prises de participation et de contrôle : conseils pratiques et mentions dans le rapport de certification.
- Identité des détenteurs du capital et des droits de vote.
- Communication des irrégularités et inexactitudes.

Lieu	Marseille	Nice
Dates	07/02/12	26/03/12
Horaires	9 h 00 à 17 h 00	9 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT

L'organisation de la mission du commissaire aux comptes

Cas pratique avec le Pack PA

Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Inciter les participants à utiliser le pack PA en leur faisant manier eux-mêmes les outils. Leur montrer la logique de son fonctionnement et son adaptabilité au secteur associatif. Leur proposer une démarche concrète d'organisation d'un dossier de travail dématérialisé à l'aide des outils du Pack PA.

Travailler sur un cas pratique directement sur ordinateur et de manière dématérialisée, ce qui permet aux participants d'en garder les traces documentaires (support numérique qui va se constituer petit à petit).

Questions Traitées

Acceptation de la mission.
 Identification et évaluation du risque d'anomalies significatives.
 Procédures d'audit complémentaires.
 Évaluation des éléments collectés.
 Vérifications et informations spécifiques.
 Synthèse de la mission et formulation de l'opinion.

Pré-requis

Les participants à la journée 2 « L'organisation de la mission du commissaire aux comptes – Cas pratique avec le Pack PA » doivent se munir de leurs ordinateurs portables. Les fichiers sont au format Word ou Excel.

Lieu	Marseille	Nice	Saint Maximin
Dates	13/02/12	20/02/12	27/02/12
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT

Quatre secteurs : Sanitaire et médico-social, Culturel, Groupements sportifs, Organisations syndicales et professionnelles



Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Découvrir quatre secteurs importants du monde non-marchand :

- le secteur sanitaire et médico-social ;
- le secteur culturel ;
- le secteur sportif ;
- les organisations syndicales et professionnelles.

Connaître les particularités juridiques et comptables de ces secteurs.

Connaître les tutelles.

Connaître les zones de risques à prendre en considération.

Questions Traitées

Sanitaire et médico-social :

- la récente réforme issue de la loi HPST ;
- le secteur privé et public ;
- les particularités techniques ;
- le référentiel comptable.

Le secteur culturel :

- la loi de 1905 sur les organisations culturelles ;
- les particularités juridiques, fiscales et comptables ;
- les particularités liées aux lieux de culte.

Le secteur sportif :

- les tutelles (ligues et fédérations : délégation de service public) ;
- les obligations des clubs envers les tutelles ;
- les clubs amateurs et professionnels ;
- la structure juridique.

Les organisations syndicales et professionnelles :

- les nouvelles obligations issues de la loi du 20 août 2008 ;
- les structures loi de 1884 ou loi de 1901 ;
- le calendrier des obligations en matière de certification
- les comptes consolidés et combinés ;
- les particularités comptables (notamment concernant les cotisations).

Lieu	Marseille	Nice	Saint Maximin
Dates	05/03/12	12/03/12	19/03/12
Horaires	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT	400.00 € HT	400.00 € HT

Auditer les cycles Achats et Ventes

Vous êtes concernés : Collaborateurs confirmés

Objectifs

Mettre en oeuvre dans le respect des normes d'exercice professionnel, la démarche d'audit sur deux cycles majeurs de l'entreprise : les achats et les ventes.

Approfondir des questions techniques difficiles relatives à ces cycles, tant sur le plan du contrôle interne que sur le plan de l'information financière.

Questions traitées

Prise de connaissance des cycles achats et ventes de l'entité et difficultés techniques liées à ces cycles.

Méthodologie et techniques de contrôle pour la prise de connaissance et l'évaluation du risque.

Les procédures d'audit à mettre en oeuvre : tests de procédure et contrôles de substance.

La demande de confirmation des tiers.

La documentation des travaux et la synthèse des contrôles.

Lieu	Saint Maximin
Dates	09/03/12
Horaires	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT

Appliquer les DDL Constats à l'issue de procédures convenues, Consultations, Acquisitions, Cession



Vous êtes concernés : Commissaires aux comptes Collaborateurs confirmés

Objectifs

Comprendre l'objet des NEP diligences directement liées : « Constats à l'issue de procédures convenues », « Consultations », « Acquisitions », « Cession », leurs particularités et le contexte dans lequel ces interventions sont susceptibles de s'inscrire.

Mesurer leur champ d'application respectif, leur limite, et les problématiques posées en termes notamment d'indépendance, de conflits d'intérêt, d'objectivité et de secret professionnel.

Appréhender leurs modalités de mise en oeuvre et notamment les travaux à accomplir et l'utilisation des autres normes d'exercice professionnel.

Apprécier les responsabilités liées à l'acceptation de ces missions.

Évoquer les rapports susceptibles d'être émis à l'occasion de ces missions.

Questions Traitées

Le contexte de l'élaboration des NEP diligences directement liées.

Les différents types de normes d'exercice professionnel relatives aux diligences directement liées.

Les différentes circonstances susceptibles de donner lieu à la réalisation de diligences directement liées : Constats à l'issue de procédures convenues, Consultations, Acquisitions, Cession.

La démarche d'acceptation ou de refus de la mission.

L'établissement de la lettre de mission.

La détermination des travaux à mettre en oeuvre et la documentation de ceux-ci.

L'élaboration du produit fini.

Lieu	Saint Maximin
Dates	16/03/12
Horaires	09 h 00 à 17 h 00
Coût	400.00 € HT

SOMMAIRE



**EXPERTS
COMPTABLES**

**ASSISTANTS
DE CABINET**

INSCRIPTIONS

**COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

INSCRIPTIONS

BULLETIN D'INSCRIPTION 2011/2012

A retourner à l'ARFEC

Tour Méditerranée-65 avenue Jules Cantini

13298 MARSEILLE CEDEX 20

Tel : 04 91 29 01 81-Fax 04 91 29 01 85

e-mail : arfec@oecpacac.com. fr

A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES

Cabinet ou Société :

Nom, prénom du Responsable.....

Adresse Cabinet ou Société:.....

Adresse de facturation.....

Téléphone :Télécopie :
email.....

Intitulé de la formation :

Date.....

Lieu.....

Participant(s)

(nom, prénom)

Qualité

Coût H.T

.....
.....
.....
.....
.....

TOTAL H T

TVA 19,60

TOTAL T T. C.....

MODALITES DE REGLEMENT

ATTENTION CHEQUE OBLIGATOIRE POUR TOUTE INSCRIPTION

Formation financée par le Cabinet
Règlement obligatoire à l'inscription
Par chèque à l'Ordre de l'ARFEC

Prise en charge de la formation par l'AGEFOS-PME des
Cabinets de moins de 10 salariés et plus de 10salariés :
Chèque de caution à l'Ordre de l'ARFEC. A LA FACTURA-
TION SI ABSENCE DE CONVENTION AGEFOS ENCAISSE-
MENT AUTOMATIQUE DU CHEQUE DE CAUTION ET
REMBOURSEMENT AUPRES DE L'AGEFOS SUR FACTURE
ACQUITEE

Fait à.....Le.....

Signature et Cachet obligatoires

TOUTE ABSENCE NON SIGNALÉE, ENTRAÎNERA LA TOTALITÉ DE LA FACTURATION

CONDITIONS GENERALES

Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée du règlement et de l'accord de l'organisme payeur.

● **En cas d'annulation effectuée dans les sept jours précédents le début du stage 25 % du montant des frais de participation resteront acquis à l'ARFEC.**

II. L'ARFEC se réserve le droit d'annuler un séminaire faute d'un minimum de participants.

Nous vous remboursons dans ce cas la totalité de la somme versée lors de l'inscription.

● **Pour les personnes participant à titre individuel et à leurs frais, et en fonction de l'article L920-13 du Code du Travail :**

1. RETRACTATION :

Elles peuvent exercer un droit de rétractation par lettre recommandée avec AR dans les dix jours qui suivent la signature du présent bulletin. Dans ce cas, aucune somme ne leur sera réclamée au titre de la présente formation.

A l'expiration du délai de rétractation, il sera demandé un acompte égal à 25 % du prix du stage, le solde étant échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

EN CAS D'INTERRUPTION D'UN SÉMINAIRE COMMENCÉ, L'INTÉGRALITÉ DU PRIX EST DUE.

2. RESILIATION :

Le cas de force majeure dûment reconnu pourra entraîner la résiliation du contrat de formation concerné ; dans ces conditions, les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

III. Sauf indication contraire, le coût de l'action ne comprend ni l'hôtellerie, ni la restauration.

IV. La facture tenant lieu de CONVENTION et l'attestation établies par l'ARFEC vous seront délivrées après chaque formation.

LA PRISE EN CHARGE DE VOS ACTIONS DE FORMATIONS

En fonction de la taille de votre Cabinet d'Expert-Comptable et de votre statut de salarié ou de non-salarié, cette prise en charge s'effectuera de la façon suivante :

EXPERTS COMPTABLES

MOINS DE 10 SALARIES

Vous avez versé une cotisation de 0,15 % de votre masse salariale auprès d'un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (AGEFOS-PME). Nous vous conseillons de vous rapprocher de cet organisme avant toute inscription à l'ARFEC pour connaître ses conditions de prise en charge.

PLUS DE 10 SALARIES

Si vous avez versé votre contribution de 0,9 % de votre masse salariale à un O.P.C.A. nous vous conseillons de vous rapprocher de lui avant toute inscription à l'ARFEC pour connaître ses conditions de prise en charge.

ASSISTANTS DE CABINET

EXPERTS-COMPTABLES NON SALARIES

Vous avez versé votre contribution à l'URSSAF qui en a effectué le reversement à l'organisme agréé dont vous dépendez :

F.I.F.P.L.

35 - 37 rue Vivienne
75083 PARIS Cedex 02
Tél. 01 55 80 50 00

Nous vous conseillons de vous rapprocher du F.I.F.P.L. pour connaître ses conditions de prise en charge.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

INSCRIPTIONS

SEMINAIRES EN INTRA

SEMINAIRES CATALOGUE OU SEMINAIRES SUR MESURE

En plus des actions prévues dans notre Catalogue, l'ARFEC peut réaliser des formations internes pour les Cabinets ou des groupes de Cabinets.

Nous vous proposons une formule d'intervention pour les animations Intra d'une ou plusieurs actions Catalogue :

A partir de 12 participants, cette formule est envisageable et représente une solution pédagogique très satisfaisante. L'action est réalisée à la date et au lieu choisis par le Cabinet dans les limites de la disponibilité de l'animateur.

Les thèmes pouvant être proposés par l'ARFEC s'appuieront sur l'ensemble du Catalogue ARFEC mais également sur les thèmes du catalogue national CFPC.

Bien entendu d'autres thèmes peuvent vous être proposés.

L'ARFEC est à votre disposition pour étudier toute demande de formation personnalisée.

Contact :

Françoise BIGNON

TÉL. 04 91 29 01 81

FAX 04 91 29 01 85

Mail : arfec@oecpacac.com.fr